

La Revue d'Egypte Economique & Financière

Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger

ADMINISTRATION et RÉDACTION
LE CAIRE ALEXANDRIE

30, Rue Kasr-el-Nil 9, Rue Rolo
Tel. 46165 Tél. 27360 (7 lignes)
B.P. 465 B.P. 624

Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

Concessionnaire Exclusif
de la Publicité :

SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ

30, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire
9, Rue Rolo, Alexandrie

ABONNEMENTS

EGYPTE ETRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMÉRO P.T. 3

Au Sommaire :

Est-ce la Reprise ?

La Hausse de notre Bourse des Valeurs

Les déclarations du Ministre des Finances

D'une semaine à l'autre

La Revue Politique Egyptienne

Un Problème d'Actualité

Les Revendications Italiennes et le Canal de Suez

En Marge d'un Communiqué

Un Fléau qu'il faut Combattre

La Fausse Monnaie

La Vie des Sociétés

Les Assemblées Générales

Alexandria Pressing Cy. — Société Foncière du Domaine de Cheikh Fadl. —
Banque Belge et Internationale en Egypte.

Rapports et Bilans

S.A. de Nettoyage et de Pressage de Coton

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1937/38.

Prix et Monnaies

L'Evolution des Prix de Gros dans le Monde

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Infor-
mations Financières - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnaire - Revue du Marché de Gros.

EST-CE LA REPRISE ?

LA HAUSSE DE NOTRE BOURSE DES VALEURS

Les déclarations du Ministre des Finances

Ce que nous réclamions depuis plusieurs semaines, a été enfin réalisé. Dans des déclarations faites à la presse et que nous reproduisons plus loin, S.E. le Dr Ahmed Maher a exposé clairement la situation des finances publiques égyptiennes. Il l'a surtout fait à l'intention du public boursier et c'est la raison pour laquelle les résultats ne se sont pas faits attendre. Car le ministre des Finances s'est expliqué en homme pratique, en boursier qui estime que l'achat des Fonds d'Etat égyptiens, aux cours actuels constituait une « bonne opération ».

Ce conseil, venant d'une personnalité de tout premier plan, particulièrement compétente en la matière, ne pouvait manquer d'être suivi, d'autant plus que la Caisse d'Epargne Postale, dans le but de fructifier ses fonds, procédait à des achats d'Unifiée et de Priviligée.

Il n'en fallut pas plus pour que notre marché, aiguillonné ainsi par ce stimulant important, renverse complètement sa tendance. Et pendant toute la semaine nous assistâmes à une hausse verticale sans interruption aucune.

Si les déclarations du ministre des Finances constituèrent le principal facteur de cette reprise, il n'en demeure pas moins vrai qu'elles n'en furent pas le seul. En effet, nous avons eu l'occasion à plus d'une reprise de souligner que, malgré une tendance toujours baissière, malgré un esprit de méfiance notre Bourse conservait un sous-ton résistant et qu'elle n'attendait qu'une occasion pour réagir. Cette occasion, les déclarations du Dr Ahmed Maher les lui fournirent.

C'est alors que le marché se décida à interpréter tous les facteurs favorables. Le redressement de la situation financière en France ne constitua plus une cause de faiblesse pour notre Bourse, mais ce fut, au contraire, un stimulant sérieux pour la reprise. Sans aucun doute, l'amélioration de l'économie et des

finances françaises ne pourra que nous servir. Pendant la prospérité, le marché de Paris a toujours acheté nos valeurs d'arbitrage, c'est lui d'ailleurs qui provoquait les mouvements de hausse sur ces titres. D'ailleurs, nous avons eu un exemple frappant au cours de cette semaine. A un moment donné, Paris nous dépassa dans la reprise, et l'action Crédit Foncier cotait plus cher là-bas que sur notre Bourse.

D'autre part, on ne put négliger plus longtemps les indications favorables concernant les résultats de nos Sociétés. Les augmentations de coupons, passées inaperçues, revinrent sur le tapis. On constata que le rendement de la plupart de nos valeurs était trop élevé. L'action Crédit Foncier rapportait près de 5 1/2 pour cent. Un redressement s'imposait. C'est ce qui se produit en ce moment.

Faut-il augurer que nous sommes sortis complètement de la voie dangereuse ? La reprise a-t-elle toutes les chances de continuer et de se développer ? Il faut l'espérer. Néanmoins, le bon sens exige qu'on agisse avec prudence. L'excès est nuisible en tout. D'ailleurs, il est logique de s'attendre à certaines réactions, qui seront d'autant moins sérieuses que la hausse aura été prudente.

Toutefois, nous croyons qu'il est permis d'espérer que le plus bas avait été atteint et que, si la hausse ne devait pas prendre des proportions importantes, tout au moins peut-on penser que les gains réalisés ces derniers jours seront non seulement acquis mais encore augmentés dans une certaine mesure.

Pour conclure, nous signalerons qu'il serait opportun que le ministre des Finances fasse connaître le plus tôt, comme il l'a déclaré lui-même, d'ailleurs, les chiffres relatifs au budget ainsi que ceux relatifs au programme du réarmement. Nul doute que la publicité officielle qui sera faite à ces données aura pour résultat immédiat de renfor-

cer la confiance que les récentes déclarations du Dr Ahmed Maher ont fait naître parmi le public boursier.

L. NEUMAN.

Les déclarations du ministre des Finances

S.E. le Dr. Ahmed Maher, ministre des Finances, a fait l'autre jour à notre confrère «Al-Ahram», les déclarations suivantes, que nous reproduisons in extenso, vu leur importance et leur intérêt d'actualité.

La question des titres de l'Unifiée est une question importante. Les fluctuations de leurs cours soulèvent donc forcément beaucoup d'intérêt. Cependant, il faut qu'on se persuade qu'elles proviennent de la situation économique générale.

Je puis affirmer que la position de l'Unifiée est extrêmement solide et que tous les facteurs baissiers sont d'ordre purement accidentels, n'ayant aucun rapport avec notre situation financière. Ils découlent ou bien de raisons étrangères à l'Egypte, ou bien de bruits fantaisistes répandus chez nous et qui influencent ceux qui ne sont guère au courant de la situation réelle.

LES RENTRES FISCALES

Notre situation économique est parfaitement saine. La levée des impôts s'effectue sans soulever de plaintes, d'autant plus que le Gouvernement veille à ne pas pressurer les contribuables. La moyenne des rentrées fiscales n'est guère inférieure à celle de la période correspondante de l'année dernière, sans compte les nouvelles sources de recettes.

L'EQUILIBRE DU BUDGET

Je confirme ce que j'ai déjà dit à savoir que le budget sera équilibré avec les ressources normales de l'Etat. Nous n'aurons recours à la Réserve que dans la mesure des dépenses nécessitées par de nouveaux projets. Il n'empêche que, même pour couvrir ces dernières dépenses, nous essayerons, dans la mesure du possible, de ne recourir qu'au budget ordinaire.

(Lire la Suite en page 10)

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

Le courant de pessimisme qui persistait depuis deux semaines semble s'être définitivement dissipé. Les milieux gouvernementaux ont tenu à éclaircir une fois pour toutes l'atmosphère politique que les bruits de crise avait passablement assombri.

Tour à tour le Président du Conseil, le ministre des Finances et des personnalités proches du gouvernement ont officiellement déclaré que la situation du cabinet était stable et que l'accord entre partis gouvernementaux était parfait. Ces déclarations ont eu leur effet et dans le public, sans se dissimuler les difficultés réelles du cabinet, on ne conteste plus sa viabilité.

Quant aux milieux officiels, ils veulent voir là l'échec de ce que l'on a appelé une manœuvre indigne de l'opposition.

LA SITUATION FINANCIERE

C'est dans le domaine financier que nous pouvons enregistrer cette semaine le redressement le plus significatif. Le Dr. Ahmed Maher, justement inquiet de la faiblesse des fonds d'Etat a tenu à faire à la presse de nouvelles déclarations rassurantes. Dans un exposé compréhensif de la situation internationale, le ministre des Finances, faisant la part des contingences internationales, a tenu à rassurer une fois de plus la Bourse sur les dépenses pour les armements. Coïncidant avec le raffermissement du marché cotonnier, ces assurances ont été favorablement accueillies et dès mercredi les cours ont vivement remonté la cote.

Cette reprise qui nous réjouit n'est pas pour nous étonner. Nous avons d'excellentes raisons de croire que le gouvernement est trop soucieux de la stabilité financière du pays pour se risquer à la compromettre en se lançant dans un programme d'armement dépassant les possibilités budgétaires. Cette conviction désormais générale en Egypte, devrait cependant

atteindre les milieux boursiers étrangers qui demeurent toujours sous l'impression fâcheuse d'une crise imminente des finances égyptiennes. Le gouvernement devrait s'employer sérieusement à cette tâche.

PROBLEME COTONNIER

Le cri d'alarme poussé la semaine dernière par notre confrère « La Bourse Egyptienne » sur l'ampleur des dégâts causés cette année à la récolte cotonnière semble avoir été entendu en haut lieu. Le ministre de l'Agriculture vient de décider la convocation prochaine au Caire d'un grand congrès cotonnier au sein duquel les intérêts publics et privés seront dûment représentés. Tous ceux qui touchent à la production et à l'exportation du coton auront à fournir avis et moyens pour la grande lutte que le ministère veut entreprendre contre les parasites du produit national. Il semble bien cette fois qu'on soit décidé à aborder le problème non pas comme on l'a fait jusqu'ici d'une manière toute académique, mais dans un esprit plus réaliste. Les ravages sont tels que le pays ne doit pas hésiter, comme nous le disions la semaine dernière à consentir de grands sacrifices pour arriver à détruire le vers. L'opinion publique, inutile de le dire, suivra avec le plus vif intérêt les travaux du congrès.

AUX CHEMINS DE FER

Une décision de principe qui aura sans doute des répercussions heureuses sur la gestion du réseau ferroviaire égyptien est celle qu'a prise le Conseil des ministres d'accorder l'autonomie à l'Administration des chemins de fer.

S.E. Mahmoud Chaker pacha est un homme qui a déjà fait ses preuves. Depuis qu'il assume la direction de l'E.S.R. l'amélioration des transports a été considérable. Toutefois, entravé par la routine administrative, il ne pouvait réaliser tous ses projets. Ayant enfin

acquis l'autonomie, la Direction des chemins de fer sera à même de s'adapter plus facilement aux conditions toujours changeantes du problème des transports, qui, en Egypte, comme ailleurs et à cause de la concurrence des automobiles, exige des solutions que l'initiative privée trouve toujours plus aisément que l'Etat.

ENTRE L'EGYPTE ET L'ITALIE

On fait grand cas à Londres des négociations qui vont s'engager entre l'Egypte et l'Italie en vue de la signature d'un traité d'amitié et de bon voisinage.

On sait qu'à l'heure actuelle c'est l'ensemble des rapports italo-égyptiens qui a besoin d'une mise au point. En ce qui concerne plus particulièrement le côté économique de ces relations, rappelons que le contingentement qui limite les importations de cotonnades italiennes sera particulièrement ressenti de l'autre côté de la Méditerranée. Il entrera en vigueur dès le début de 1939 et réduira de 80% l'importation italienne. Des aménagements sont prévus. Il paraît, cependant, difficile que ce contingentement puisse être relâché. Et si, sur le terrain politique, l'entente paraît devoir être aisée, sur le terrain économique les négociations seront sans doute laborieuses, très laborieuses.

L'EGYPTE,

PUISSANCE MARITIME

Nous ne saurions terminer cette chronique sans relever l'innovation capitale qui vient de ranger l'Egypte parmi les nations maritimes armées. Une somme de L.E. 1.023.000 sera inscrite au budget 1939/40 en vue de constituer le premier noyau de la future marine. Cette somme importante qui n'exécède pas la résine égyptienne, tance du budget, n'entre pas dans les frais prévus pour l'armement terrestre.

LE SEMAINIER.



Un Problème d'Actualité

LES REVENDICATIONS ITALIENNES ET LE CANAL DE SUEZ

Dans notre numéro du 12 novembre 1933 nous avons publié une étude sur cette importante question qui retient toute l'attention des milieux politiques et financiers, tant en Europe qu'en Egypte. Nous jugeons donc intéressant de reproduire aujourd'hui l'article que publie sur ce problème notre excellent confrère parisien l'« Agence Economique et Financière ».

Les cours des actions Suez semblent avoir été, depuis quelque temps, assez lâchement influencés par les rumeurs qui ont circulé dans la presse au sujet de prétendues revendications italiennes à l'égard du mode d'exploitation du Canal. Bien que rien ne soit connu officiellement à ce sujet et qu'il paraisse peu probable que la question ait été abordée dans les entretiens diplomatiques anglo-italiens ou franco-italiens, il n'en est pas moins intéressant de se demander jusqu'à quel point l'éventualité de revendications de ce genre pourrait constituer un prétexte valable à la baisse des titres de la Compagnie du

Si les demandes de l'Italie ne visaient qu'à participer à la gestion de la Compagnie en obtenant quelques sièges au Conseil d'Administration, on ne voit pas en quoi elles pourraient être de nature à compromettre l'avenir de la Compagnie. Nous ignorons ce que serait, à leur égard, l'attitude du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale — seule qualifiée, en dernier ressort, pour y donner satisfaction. Nous pouvons seulement faire observer que si l'Italie n'est pas représentée dans le Conseil, c'est sans doute parce qu'elle ne possède qu'une fraction infime du capital de la Compagnie.

Lorsqu'en 1858 Ferdinand de Lesseps mit en souscription les 400.000 actions primitives, son intention était de constituer — comme le nom de la Compagnie en témoigne encore aujourd'hui — une « Compagnie Universelle ». Aussi, fit-il appel aux capitaux de toutes les nations civilisées. Mais, contrairement à son attente, les capitalistes français furent pratiquement les seuls à accepter de courir les risques d'une entreprise dont la réussite apparaissait — et d'ailleurs était — problématique. Tandis qu'ils souscrivaient environ 208.000 actions, l'Italie n'en prenait que 2.719 les souscriptions des autres pays n'étaient guère plus importantes, et dans ces conditions, la Compagnie ne put être constituée que grâce à une souscription

du vice-roi d'Egypte, qui, faisant confiance au génial promoteur du Canal, prit à sa charge les actions qui n'avaient pas trouvé preneur. Pratiquement, deux nations seulement, la France et l'Egypte, se partageaient à l'origine, le capital de la Compagnie. Si cette situation s'est modifiée en ce qui concerne l'Angleterre — qui racheta ultérieurement les actions du vice-roi — il n'en est pas de même en ce qui concerne l'Italie.

Sans doute, les journaux italiens font-ils valoir qu'un article des statuts prévoit que le Conseil sera recruté parmi « les nations intéressées à l'entreprise », mais il est bien évident que les statuts ont voulu désigner ainsi les pays qui prenaient des intérêts dans l'entreprise, c'est-à-dire fournissaient les capitaux nécessaires à la construction du Canal, et non pas les pays à qui le Canal devait, ultérieurement rendre service.

Mais, dira-t-on, si l'Italie veut participer à la gestion, c'est pour obtenir la diminution des droits de transit du Canal qui pèsent lourdement sur le commerce entre la métropole et son empire d'Ethiopie. Certains journaux italiens ne vont-ils pas jusqu'à insinuer que les tarifs du Canal constituent une barrière au commerce entre l'Europe et l'Extrême-Orient.

Observons, tout d'abord, que l'Italie paraît moins fondée qu'aucune autre nation à trouver trop onéreux les tarifs du Canal. Si, en effet, pour un navire allant d'Angleterre en Australie, le passage par le Canal réduit le trajet d'environ 1/10, c'est des 4/5 que ce trajet se trouve réduit pour

les transports entre l'Italie et l'Ethiopie. Quant à l'affirmation que les tarifs du Canal seraient prohibitifs, il n'est, pour la réfuter, que de constater avec quelle rapidité le commerce entre l'Europe et l'Extrême-Orient s'est développé depuis la création du Canal et jusque pendant ces dernières années.

On sait, d'ailleurs, que la politique traditionnelle de la Compagnie du Canal de Suez a toujours été de réduire ses tarifs toutes les fois qu'elle en a vu la possibilité. C'est ainsi que depuis 1921, ils ont été progressivement abaissés de shillings 8/6 à 6/- et vont être encore réduits à 5/9 à partir du 15 décembre prochain. Le tarif actuel est déjà inférieur de beaucoup plus de moitié au tarif maximum que la Compagnie aurait le droit de percevoir, et qui correspond actuellement à 13 ou 14 shillings. On voit avec quelle modération la Compagnie a usé des droits que lui confère sa charte constitutive. Cette politique — qui a toujours reçu l'entière approbation des actionnaires, aux véritables intérêts desquels elle était d'ailleurs conforme — sera vraisemblablement poursuivie à l'avenir, et l'Italie ne paraît fondée ni en droit ni en fait à en exiger l'accentuation dans une mesure qui serait de nature à compromettre la situation financière de la Compagnie. Il est, d'ailleurs, probable que l'Egypte — à qui le Canal doit faire retour dans 30 ans — ne verrait pas favorablement une diminution trop rapide des tarifs de transit, qui serait susceptible de porter atteinte, dans l'avenir, à ses propres intérêts.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

En Marge d'un Communiqué

UN FLÉAU QU'IL FAUT COMBATTRE LA FAUSSE MONNAIE

Il y a quelques semaines un communiqué officiel avait été publié dans la presse mettant le public en garde contre la fausse monnaie et l'exhortant vivement à faire preuve d'attention et à refuser toute pièce qui lui paraîtrait louche.

Au moment de la publication de ce communiqué, nous avions à traiter de questions plus importantes et d'un caractère beaucoup plus urgent. Nous avons l'intention d'ailleurs de ne pas négliger le problème de la fausse monnaie en Egypte, mais d'y revenir à un moment où le calme, au moins apparent, règnerait à nouveau, pendant quelques temps.

Cela ne veut pas dire cependant que le problème dont nous parlons ne possède pas une grande importance. Loin de là. C'est, comme on va le voir tout le contraire qui est vrai.

Dans tous les pays du monde, il existe des faussaires, et de la fausse monnaie et ce, en dépit des efforts inlassables des autorités. Nous croyons cependant que l'Egypte est un des pays où le mal est le plus grave. Le préjudice qui est ainsi causé au commerce est considérable.

LE ROLE DE LA MONNAIE

Les économistes assignent, avec raison, à la monnaie un rôle des plus précieux, indispensable même dans les échanges. Ce rôle est celui d'un intermédiaire sans lequel le commerce ne pourrait exister encore moins se développer.

On insiste avec force sur les qualités que doit posséder une bonne monnaie pour être à même de rendre réellement les services que l'on attend d'elle.

Parmi ces qualités nous allons en retenir une seule, ici : Toute monnaie doit pouvoir circuler sans encombre. Il faut que celui qui la reçoit en échange de services ou de marchandises ait une confiance absolue en elle. Il faut qu'il soit absolument certain qu'à son tour il pourra l'écouler facilement et l'échanger sans le moindre obstacle contre des services ou des marchandises.

Rappelons cependant que la quantité d'argent par exemple existant dans une pièce de monnaie est d'une valeur bien inférieure à celle que représente officiellement la pièce elle-même. Celle-ci est donc acceptée non point pour la valeur du métal pré-

cieux qu'elle contient (ce dernier est d'ailleurs inexistant dans la monnaie de papier qui n'en circule pas moins pour cela), mais parce que, comme nous l'avons dit plus haut il existe une certitude que la pièce de monnaie sera acceptée par n'importe quel créancier.

LA FAUSSE MONNAIE

Si cette certitude disparaît, un élément de trouble est immédiatement créé qui tend à gêner les transactions commerciales et monétaires.

C'est à une telle situation que nous avons à faire face en Egypte. Les pièces fausses foisonnent, et chacun sait quelles précautions il faut prendre pour ne pas avoir la désagréable surprise de devenir le détenteur d'une ou plusieurs pièces peu catholiques. Que l'on se rende compte d'abord des retards qu'un tel état de choses cause nécessairement aux échanges, ou aux opérations monétaires.

Chacun de nous le sait, par expérience personnelle. Chaque fois que l'on acquitte une dette et que l'on doit recevoir du change, on est obligé de retourner les pièces remises de tous les côtés, de les faire «sonner». On hésite, on tergiverse, souvent

même de bonnes pièces sont refusées pour la simple raison qu'elles sont tant soit peu «effacées» ou noircies par l'usage.

Si un simple particulier éprouve tant de difficultés, que l'on s'imagine alors les ennuis considérables que doivent supporter les encaisseurs ou les caissiers des maisons importantes. Le rythme de leur travail est ralenti. Le commerce naturellement en souffre énormément.

Une telle situation donne d'ailleurs naissance à un état d'esprit des plus fâcheux. La morale en souffre. Il en est de même pour la confiance. Chaque fois, en effet, qu'un individu se rend compte, qu'il a accepté par inadvertance une pièce contrefaite il ne songe qu'à une seule chose : l'écouler à son tour et au plus vite. Personne ne pourrait lui en faire grief au fond. On a beau dire que le public doit «faire attention», cela n'est souvent pas possible dans la pratique justement parce que l'on veut éviter les retards dont nous avons parlé. D'ailleurs, l'attention se fatigue, se relâche. Or n'est pas toujours disposé à examiner les pièces et à les faire tinter une à une.

(Lire la suite en page 23)

L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

CAPITAL: Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

La Vie des Sociétés

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Alexandria Pressing Cy. - Société Foncière du Domaine de Cheikh Fadl.- Banque Belge et Internationale en Egypte.

Alexandria Pressing Cy.

Le 29 novembre 1938, a été tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Alexandria Pressing Cy. sous la présidence de Aly bey Emine Yehia.

A 4 h. 45 le président déclara l'Assemblée ouverte. Etaient présents : MM. Edouard Karam, A. Arcache bey, David Cicurel, Marcel Messiqua, Armand Nahman, Jean Triandafiloudis, David Hazan, Calzetti, Raoul Hadgès, Me. Raymond Hazan, F. A. Cowan, directeur de la Société, etc. M. Newby, censeur de la Société, fait fonction de scrutateur : 28.344 actions sont présentes ou représentées.

M. H. Schwartz, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale qui est approuvé.

Le président en termes émus rappelle le souvenir de feu Ahmed Abdel Wahab pacha, « malgré le temps très court pendant lequel il a collaboré avec notre Conseil, il a été un administrateur très dévoué, un ami exemplaire, et qui se plaisait à travailler inlassablement n'épargnant ni son temps, ni sa santé. La faucheuse implacable nous l'a enlevé prématurément, et en plein épanouissement de son activité. Je suspens la séance pendant cinq minutes en signe de deuil. »

A la reprise de la séance, l'Assemblée émet le voeu que le Conseil saisisse la première occasion d'une Assemblée extraordinaire pour inclure à l'ordre du jour la modification de l'Article 29 des Statuts, relatif au quorum nécessaire pour que l'Assemblée délibère valablement. Actuellement les Statuts prévoient qu'au moins cinquante pour cent du capital est requis pour la première Assemblée, or on sait que presque toutes les Sociétés considérant les Assemblées valablement constituées avec seulement le quart du capital.

Le rapport du Conseil et les Comptes sont approuvés (nos lecteurs en trouveront le texte dans notre numéro du 19 novembre 1938).

L'assemblée à l'unanimité ratifie la nomination comme administrateur, de M. Léon Cicurel.

Les administrateurs sortant MM. Joseph J. Barda, Edouard Karam et Armand Nahman ont été réélus.

Décharge a été donnée au Conseil de sa gestion pour l'exercice sous examen.

Les censeurs MM. Hewat Bridson et Newby ont été confirmés dans leurs fonctions.

L'assemblée décida de fixer la date de paiement du dividende à partir du 30 novembre.

* * *

M. David Hazan se fait l'interprète des actionnaires en adressant ses félicitations au Conseil d'administration ainsi qu'au personnel, spécialement à M. F. A. Cowan, directeur de la Société, dont la compétence technique est à toute épreuve, et à M. H. Schwartz, l'actif secrétaire.

Le président remercie tant en son nom qu'à celui du Conseil et du personnel.

Société Foncière du Domaine de Cheikh Fadl

L'Assemblée Générale de cette Sté. s'est tenue le jeudi 24 novembre sous la présidence de S.E. Joseph A. Cattoui pacha.

Le Président déclarant la séance ouverte fait procéder à la formation du Bureau. M. Mosséri et Pihà remplissaient les fonctions de Scrutateurs et Me. Castro, celles de Secrétaire.

36.152 actions étaient représentées donnant droit à 1.565 voix.

Me. Castro donna lecture du Rapport du Conseil d'Administration.

S.E. Cattoui pacha demanda si quelque actionnaire avait des explications à demander.

Un actionnaire demanda ce qu'on entendait par exercice intermédiaire? Il lui est répondu qu'il s'agira de la période comprise entre le 1.7 et le 31.12 et une autre Assemblée Générale Ordinaire sera alors convoquée.

Personne n'ayant d'autres questions à poser, on fait procéder immédiatement aux votes des résolutions.

Toutes les résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée ont été approuvées à l'unanimité des voix.

Le paiement des coupons a été fixé au mercredi 30.11.38.

Banque Belge et Internationale en Egypte

Le 28 novembre 1938 s'est tenue au Caire l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Belge et Internationale en Egypte, sous la présidence de S.E. Mahmoud Choucri pacha.

237.934 actions étaient représentées, soit le 95% du capital.

Sont nommés scrutateurs : MM. Georges Sednaoui bey et L. Rolin.

Est nommé Secrétaire : M. L. Van Damme.

Un moment de recueillement est observé par toute l'Assemblée debout en souvenir du regretté M. Henri Naus bey, vice-président, décédé le 22 septembre dernier; après quoi, M. L. Van Damme donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. (Nos lecteurs trouveront le texte du Rapport et du Bilan dans notre numéro 12 nov. 1938).

Le Censeur donne ensuite lecture de son rapport.

S.E. Mahmoud Choucri pacha propose ensuite de passer aux votes des résolutions, personne n'ayant aucune explication à demander.

Toutes les propositions figurant à l'ordre du jour sont unanimement approuvées.

La séance est clôturée à 4 h. 30 p.m.

RAPPORTS ET BILANS

S.A. DE NETTOYAGE ET DE PRESSAGE DE COTTON

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1937/38

Le 25 novembre, à 5 heures précises, s'est tenue la quinzième Assemblée Générale Ordinaire de la S.A. de Nettoyage et Pressage de Coton, sous la présidence de M. Marius Lascaris,

8.948 actions étaient représentées.

Le Directeur de la Société, Major A.O. Samson et le Censeur faisaient fonctions de scrutateurs.

Le Président donne lecture du Rapport du Conseil d'Administration.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation, les résultats de notre Quinzième Exercice Social.

Du 1er septembre 1937 au 31 août 1938, nous avons pressé :

Balles 133 289 Crs.	1.006.329,55
Nous avons nettoyé aux		
Machinettes	36.414,26
et aux Double Openers		
(Crighton)	3.644,47

Ces quantités représentent 10,91% de la récolte contre 10,96% l'année précédente.

Nous vous proposons une rétrocession de P.T. 65 par 100 Crs. à nos Clients Presseurs, faisant un total de L.E. 6.541,142

et divers amortissements pour L.E. 5.000 laissant un bénéfice net de L.E. 18.568,845

Ces bénéfices suivant l'art. 30 des Statuts doivent être répartis comme suit :

1.) 10% à la Réserve Statutaire,	L.E. 1.856,884	
2.) 6% aux Actions Ordinaires	6.840,000
		8.696,884
Sur ce solde	9.871,961
3.) Au Conseil d'Adm.	2.125,000
		L.E. 7.746,961

A ce solde il y a lieu d'ajouter le report à nouveau de l'année dernière L.E. 7.013,270 moins la somme prélevée pour

l'augmentation du capital de 6.000,000

A reporter L.E.	8.760,231
4.) Nous vous proposons de fixer un dividende total de P.T. 50 par action, ce qui représenterait, moins le 6% déjà mentionné la somme de	7.410,000

et de reporter à nouveau. 1.350,231

L'acompte sur les Bénéfices de l'Exercice en cours de P.T. 20, par action a déjà été payé en date du 1er mars 1938.

Si vous approuvez nos propositions, le dividende complémentaire de P.T. 30 par action, sera payable le 28 novembre 1938 aux guichets de la Banque d'Athènes, contre remise du Coupon No. 29.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 janvier 1938, a décidé de prélever sur les Réserves Spéciales et sur les Bénéfices reportés du dernier Exercice, une somme totale de L.E. 38.000 aux fins de porter le Capital Social de L.E. 76.000 à L.E. 114.000, par l'émission de 9.500 actions de L.E. 4 chacune entièrement libérées, jouissant des mêmes droits que les actions déjà existantes, qui ont été attribuées franco aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Dans le courant de cet Exercice Social, votre Conseil d'Administration a considéré nécessaire, pour satisfaire aux besoins de notre clientèle, de construire une nouvelle Chouah, dénommée A.2, qui a été érigée sur le terrain, de notre propriété, sis au Gabbary, pouvant contenir 6.600 balles et d'installer une seconde presse dans notre Usine No. 57. Ces travaux sont terminés à notre entière satisfaction.

Pour parer à toute éventualité, nous avons également acheté une parcelle de terrain de 6.088 pics carrés, avoisinants à nos dépôts.

Les Administrateurs sortants sont Messieurs Marius Lascaris, Michel Salvago et Vitalis Sidi, lesquels sont rééligibles.

Vous avez maintenant :

1o.) A approuver les comptes de l'Exercice finissant le 31 août 1938, ainsi que la répartition des Bénéfices au 31 août 1938 et à fixer le dividende.

2o.) A élire trois Administrateurs.

3o.) A fixer le montant des Jetons de Présence aux Administrateurs pour l'Exercice 1938/1939.

4o.) A procéder à la nomination de vos Censeurs, pour l'Exercice 1938/39 et fixation de leur allocation pour le dit Exercice.

Le Président
du Conseil d'Administration,
M. Lascaris.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. M. David Hazan demande la parole pour adresser l'allocution suivante :

Messieurs,

Je suis heureux d'être l'interprète des actionnaires ici présents pour exprimer à notre Conseil d'Administration avec nos remerciements les plus sincères pour sa bonne gestion, notre admiration pour les résultats excellents obtenus cette année encore. J'adresse en même temps mes congratulations à notre éminent Directeur, le Major Samson ainsi qu'à tout notre personnel dont le zèle infatigable contribue si efficacement au succès de notre entreprise. Permettez-moi d'espérer que de nombreuses années prospères succéderont à cette année et que nous garderons toujours des Assemblées de notre Société le souvenir d'une prospérité continue.

M. Lascaris, président, répondit :

Je remercie cordialement M. David Hazan de ses bonnes paroles et regrette l'absence de son frère M. Moïse Hazan qu'une indisposition retient au lit. Le Conseil d'Administration est heureux du succès de l'entreprise et espère que l'année en cours donnera les meilleurs résultats. Au nom du personnel je remercie M. Hazan des paroles adressées à lui ainsi que des vœux qu'il forme pour un avenir heureux.

PRIX ET MONNAIES

L'ÉVOLUTION DES PRIX DE GROS DANS LE MONDE

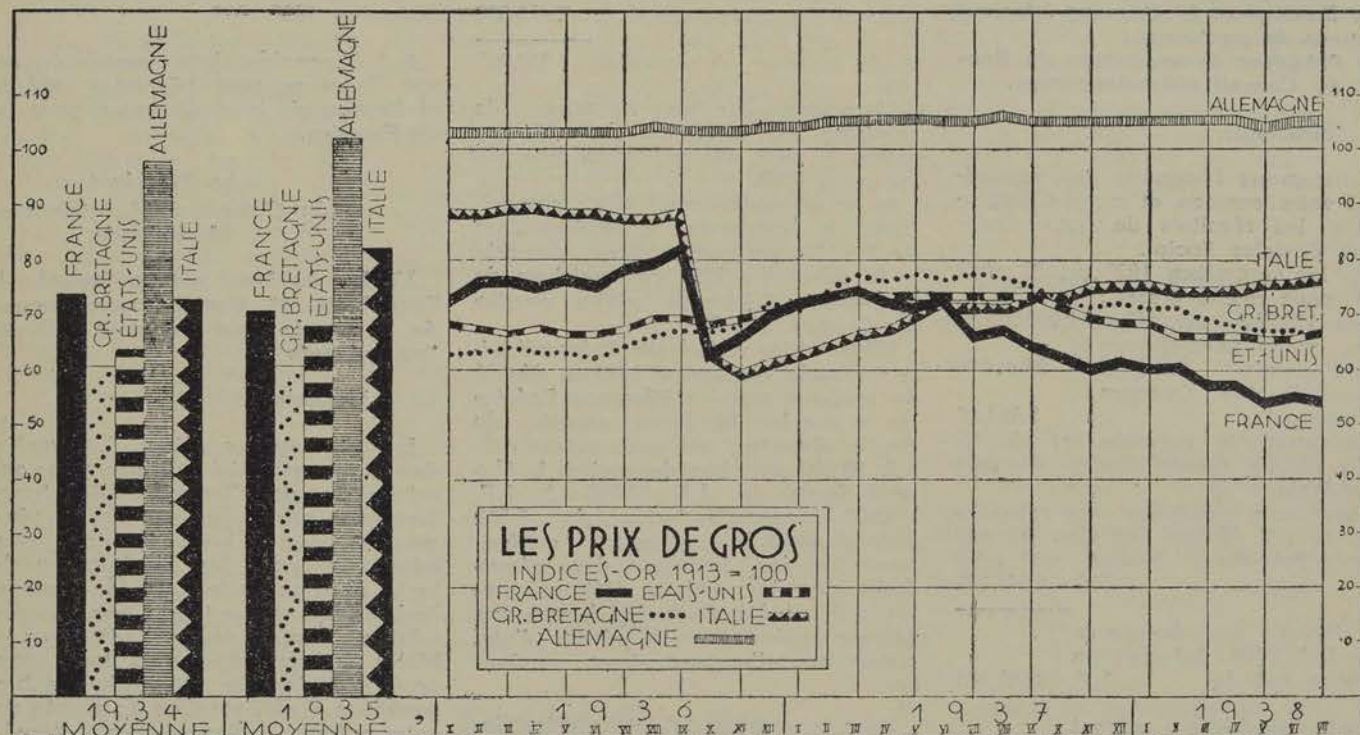
Les fluctuations monétaires et les changements fréquents de la valeur de la monnaie dans différents pays qui se sont surtout produits au cours des dernières années, ont rendu extrêmement difficile d'établir des comparaisons des prix internationaux et de se faire une idée à peu près exacte de la cherté réellement existante ou de la modicité des prix.

Notre graphique donne, sur la base des indices des prix de gros, calculés en or, des principaux

que l'Italie, qui a procédé presque simultanément, soit le 5 octobre 1936, à un abaissement de 40,94% de la valeur-or de la lira, a profité pendant relativement peu de temps de cet abaissement de la monnaie et que l'adaptation des prix intérieurs aux prix mondiaux s'y est faite de façon relativement rapide. Alors que la courbe des prix est depuis mars 1937 constamment orientée à la baisse, on observe en Italie, gouvernée autarchiquement, un développement exactement inverse, l'Italie se trouvant de

cratiques a obtenu, en matière de formation des prix, des résultats nettement meilleurs.

Si l'on prend les prix du marché mondial comme base de comparaison, on arrive rapidement à la conclusion que la France présente aujourd'hui dans nombre de domaines des prix très modiques, que l'adaptation aux prix mondiaux s'y effectue de façon lente et qu'il existe une marge considérable en faveur de la France, ou plutôt des exportateurs français.



pays, une vue d'ensemble sur les 5 dernières années. Il en résulte que — essentiellement sous l'influence de la baisse du franc et des changements de la valeur-or de la monnaie française, effectués plusieurs fois au cours des dernières années — la production française s'établit à un prix très bas offrant des possibilités de concurrence utile sur le marché international, c'est-à-dire en comparaison avec le niveau des prix du marché mondial. La dévaluation opérée en vertu du décret du 1er octobre 1936 et l'abaissement nouveau, effectué le 30 juin 1937, se reflètent distinctement dans la courbe ci-dessus. Il est, d'ailleurs, intéressant d'observer, en examinant notre graphique

nouveau à un niveau de prix sensiblement supérieur à ceux du marché mondial, en dépit de la forte dévaluation de la lira en 1936. La même constatation s'applique à l'Allemagne dont les prix de gros sont même supérieurs au niveau de l'avant guerre (1913), à l'encontre de tous les autres pays industriels qui, grâce aux progrès techniques réalisés au cours des vingt-cinq dernières années ont pu baisser leurs prix d'environ 25%. Le graphique ci-dessus montre clairement que l'Allemagne et l'Italie ont aujourd'hui des prix fortement supérieurs au niveau des prix du marché mondial et que l'économie moins réglementée des pays démo-

Eu égard au mouvement de progression des prix d'importantes matières premières, constaté au cours dernières semaines, en particulier aux Etats-Unis, il y a lieu de s'attendre à ce que la courbe des prix de gros, qui depuis plus d'un an était constamment orientée à la baisse, prenne peu à peu la direction contraire. La France serait naturellement aussi englobée par ce mouvement. Ce qui importe aujourd'hui, c'est donc d'utiliser la marge de prix existant encore en faveur de la France et de donner aux exportations l'impulsion nécessaire.

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES

L'Angleterre et l'Europe Centrale. - Sur le Marché du Cuivre. - Sur le Marché de l'Étain.

L'Angleterre et l'Europe Centrale

À la Chambre des Communes, M. Chamberlain a déclaré, au sujet de la récente visite à Londres du roi Carol :

« Les conversations ont porté sur des questions intéressant les deux gouvernements, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique ».

Dans la City et dans les milieux politiques roumains, on considère généralement qu'en invitant le roi Carol à faire une visite aux autorités anglaises, celles-ci avaient l'intention de faire des propositions précises en ce qui regarde les facilités financières et économiques à accorder à la Roumanie. Rien n'a évidemment été décidé durant ces brèves conversations mais, de l'avis général, le Roi de Roumanie ne rentre pas dans son pays sans avoir eu connaissance des grandes lignes du plan que la Grande-Bretagne se propose de mettre en vigueur en Europe Centrale et Orientale pour concurrencer les méthodes commerciales allemandes.

On croit, dans les milieux financiers anglais, que le gouvernement britannique a mis au point les détails d'un programme aux termes duquel des facilités financières seront accordées à la Roumanie, par l'intermédiaire du Département des Crédits à l'Exportation; on escompte que ce programme aboutira à l'achat de quantités plus considérables de produits roumains. On insiste sur le fait qu'une telle politique n'entraînera pas l'immobilisation de montants considérables et pourra donc être aisément acceptée par l'opinion anglaise.

L'importance de l'accord qui peut être mis au point avec la Roumanie — et c'est pour cette raison que nous insistons sur ce point à cette place — réside dans le fait qu'il constitue un essai d'une formule nouvelle qui sera appliquée avec la plupart des pays de l'Europe Centrale et Balkanique, si elle s'avère réalisable et fructueuse dans le cas de la Roumanie. A ce propos, on insiste, à Londres, sur le fait que la Grande-Bretagne n'a pas l'intention de limiter son action à la Turquie pour répondre aux efforts de pénétration économique de l'Allemagne dans certaines parties de l'Europe.

Si le crédit, qui est susceptible d'être accordé à la Roumanie et aux autres nations se trouvant dans le

même cas, revêt une importance moindre que celui accordé à la Turquie, c'est que, dans l'entre-temps, dit-on, les autorités financières anglaises ont trouvé un système plus adéquat, sous la forme de crédits par acceptations renouvelables, pour aider les pays de l'Europe Centrale et Balkanique dans la vente de leurs produits et l'achat de matières qui leur sont indispensables.

On fait, en outre, remarquer, en Angleterre, qu'il n'est, en aucune façon, question d'encercler économiquement le Reich. Le but est de donner aux puissances européennes, qui en ont le désir, les possibilités de travailler avec d'autres nations que l'Allemagne et de résister ainsi à une pression politique qui s'avère chaque jour plus précise de la part du Reich.

Sur le marché du cuivre

Au début de l'année, la restriction de la production du cuivre avait été appliquée sur la base de 105 p.c. A partir du 1er juillet, elle fut

ramenée à 95 p.c., puis de nouveau portée à 105 p.c. au début d'octobre. Le 15 du même mois, il fut décidé de supprimer tout contingentement de la production: c'était le retour à la liberté totale sur le marché du cuivre.

Cette liberté n'aura pas été longtemps maintenue. Car, le Cartel international a décidé d'appliquer de nouveau un contingentement à partir du 1er janvier prochain et d'en fixer le taux à 110 p.c. du tonnage de base. Pourquoi cette décision ?

Elle paraît répondre aux préoccupations qui étaient apparues lors de la publication de la dernière statistique mondiale, statistique qui indiquait un accroissement des stocks de métal brut de près de 18.000 tonnes — dont près de 13.000 tonnes aux Etats-Unis. Par ailleurs, on pense qu'étant donné la liberté existant dans la production de la matière, une nouvelle progression dans les stocks sera enregistrée à la fin du mois de novembre. Tout cela indique que la production a répondu, peut-être plus rapide-

BANQUE MISR

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Siège Social : Au Caire, Rue Emad-El-Dine

Succursales : A Alexandrie, Rue de Stamboul

AGENCES et BRANCHES

Mousky (Caire) et Rod el Farag (Caire), Mansourah, Tantah.

Méhalla Kébir, Benha, Mit Ghamr, Chébine El Kom, Zagazig, Fayoum.

Béni-Souef, Maghagha, Béni Mazar, Minia, Béh-z, El Fachn, Daïrout:

Mallawi, Assiout.

LA BANQUE MISR FAIT TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

ment qu'on le pensait, aux possibilités qui lui ont été données par l'abandon de la restriction. D'où la décision d'appliquer de nouveau un contingent dès le début de l'année prochaine.

Les journaux anglais accordent, ce matin, une assez grande attention à la décision du Comité international du Cuivre. Le «Times» écrit, en particulier, que les Etats-Unis exportent généralement à peu près 8.000 tonnes par mois. Actuellement, les exportations américaines représentent 14.000 tonnes. Comme les stocks américains sont plus que suffisants et comme la production des mines augmente, les exportations ne sont pas appelées à diminuer dans l'avenir immédiat. En même temps, si la production demeurait libre en dehors de l'Amérique, la capacité des pays non américains d'absorber les exportations des Etats-Unis diminuerait rapidement. Dans ces conditions, conclut l'organe de la City, il ne restait au marché du Cuivre qu'à réimposer la restriction afin de réduire les stocks ou même d'empêcher de nouvelles augmentations de ceux-ci.

Le «Financial Times», de son côté, défend la politique du Comité. Il écrit que le régime de la restriction sur le cuivre est bien plus flexible que les autres systèmes de contrôle. Il n'est pas assujéti à la surveillance des gouvernements. Il peut donc se servir d'une technique différente et il semble avoir adopté une politique d'expériences en matière de la stabilisation du prix. Il est impossible de supposer, écrit-il, que le Comité n'hésite pas à maintenir sa décision au cas où le prix s'écarterait sensiblement de 45 livres à la tonne.

Sur le marché de l'étain

Comme il était généralement prévu, le Comité International de l'Etain, au cours de sa réunion tenue récemment, à Paris, a décidé de maintenir pour le premier trimestre 1939 les contingents actuels de production.

La quote-part libre d'exportation, selon le plan international de contrôle, reste donc fixée à 35 p.c. du tonnage standard et la quote-part du stock de battement, conformément au plan du «Tin Buffer Stock», demeure établie à 10 p.c. du tonnage standard.

Sur la base d'un tonnage standard, annuel de 206.770 tonnes produit par les pays affiliés au plan de restriction, et compte tenu des 11.239 tonnes garanties au Siam, le contingent total de 45 p.c. équivaut à une production mensuelle de 8.100 tonnes. Si l'on y ajoute la production des pays qui sont restés en dehors de l'accord, le total s'élève alors entre 10.500 et 11.000 tonnes.

C'est par suite de l'absence de reprise importante dans le commerce international que le Comité de l'Etain a pris la décision de n'apporter aucune modification dans les tonnages

de production de la matière. La prochaine réunion du Comité n'aura lieu que le 15 mars prochain. Les Anglais sont d'avis que le fait qu'il n'y aura pas de nouvelle réunion avant cette date et la rapidité avec laquelle le Comité s'est mis d'accord indiquent que les contingents actuels sont bien adaptés aux besoins pour quelque temps encore.

Il était d'autant moins question d'une augmentation du quota que le Comité s'est même trouvé en présence de considérations militent en faveur d'une nouvelle réduction du contingent. Mais le chiffre actuel est véritablement le plus bas que l'on puisse prévoir si l'on veut s'en tenir aux prix auxquels le Comité est arrivé à équilibrer le marché de l'étain.

L'industrie stannifère dépend de la demande des consommateurs laquelle, à son tour, est strictement solidaire du commerce international. A cet égard, les membres du Comité n'ont pas considéré que la situation soit très claire pour le moment, quoiqu'ils n'aient pas manqué d'enregistrer les perspectives favorables de l'industrie automobile américaine. Par ailleurs, en ce qui regarde le marché de l'étain lui-même, on n'a pas manqué de constater que l'évolution des stocks n'a pas répondu entièrement aux prévisions du Comité. Celui-ci considère, cependant, que par le maintien des contingents aux taux anciens, il lui sera plus aisé de suivre les fluctuations des stocks et, partant, de contrôler les prix entre les limites de 200 et 230 livres.

Les déclarations du Ministre des Finances

(Suite de la page 2)

LES RESPONSABILITES

La situation étant bonne sous tous les rapports, les facteurs naturels se chargeront de ramener les conditions normales sur le marché. Je prie ceux qui traitent ces questions dans les journaux de mesurer leur degré de responsabilités dans tout ce qu'ils écrivent. Il ne doit pas leur échapper que tout ce qui a rapport avec la question de confiance sur le marché financier est extrêmement délicat. Ceux qui font fi de ces considérations commettent un crime envers leur pays.

Certains insistent pour que soit définie la politique financière du Gouvernement. J'ai cependant, à plus d'une reprise, exprimé ce qu'il importe de savoir en ce qui concerne l'équilibre du budget et le programme de défense nationale et d'autres questions importantes.

Il me semble donc qu'on me demande maintenant de publier des détails circonstanciés sur le budget. Si c'est cela qu'on veut, je dirais que la présentation du budget est fixée à une date délimitée et qu'elle se fera à cette même date sans aucun délai. Nous avons commencé effectivement l'étude du budget. J'affirme que la publication de ce dernier fera taire toutes les légendes qui courent actuellement.

GARE AUX FAUTEURS DE PANIQUE

Je déclare en dernier lieu que le Gouvernement surveille de très près le marché afin de sévir contre quiconque essaierait d'exploiter la situation actuelle par des moyens illégaux. Il est décidé à poursuivre tous ceux qu'il surprendra à répandre intentionnellement des bruits infondés sur des commentaires défaitistes.

UNE BONNE OPERATION

Aussi, suis-je persuadé que la baisse actuelle de l'Unifiée ainsi que d'autres valeurs est injustifiée et que l'achat de ces valeurs constitue, à l'heure actuelle, une bonne opération.

L'INTERVENTION DES CAISSES D'EPARGNE

On a fait circuler des bruits selon lesquels le Gouvernement était décidé à raffermer les cours de l'Unifiée en effectuant des achats pour compte des Caisses d'Epargne. Ainsi présentée, cette information ne reflète pas tout à fait la réalité.

Il s'agit là d'une ancienne politique du Gouvernement touchant l'utilisation des Fonds des Caisses d'Epargne pour l'achat sous sa garantie et sa responsabilité, de titres de l'Unifiée.

Cependant, ces achats n'ont eu et n'auront toujours comme but que de faire fructifier une partie du disponible des Caisses d'Epargne.

REVUE DE LA PRESSE ARABE

Les ouvriers

Le problème du travail n'a pas encore été réglé. Il ne comporte pas seulement l'organisation des rapports entre les ouvriers et leurs patrons, mais il exige la réalisation d'une parfaite solidarité entre les travailleurs, eux-mêmes pour qu'ils puissent assurer leur avenir et leur bien être. C'est du moins ce qu'affirme le « Mokattam » dans un article de fond :

Le problème du travail en Egypte ne se traduit pas par un différend entre ouvriers et patrons, comme quelques-uns semblent le croire à tort.

RAPPORTS CORDIAUX

Fort heureusement, les rapports entre ces deux camps s'inspirent des meilleures intentions et d'une volonté de coopération mutuelle. Si une exception se produit, elle n'est pas grande. La meilleure preuve est le petit nombre de conflits industriels qui surgissent bien que nous traversions à l'heure actuelle, un semblant de crise industrielle, financière et économique, issue de la faiblesse du pouvoir d'achat et de la forte concurrence qui existe entre quelques industries.

QUEL EST DONC LE PROBLEME OUVRIER ?

Le vrai problème n'est pas celui-là ; mais c'est plutôt le besoin d'organiser le travail et d'établir la solidarité entre ouvriers, pour réaliser leur véritable bonheur.

L'ANALPHABETISME

Or, cela ne serait réalisé qu'en cultivant le désir de perfection dans le travail, en combattant l'analphabétisme dans le rang des ouvriers, en unifiant les efforts et en luttant contre les crises économiques.

DE LA SOLIDARITE

D'autre part, il faut prodiguer les soins nécessaires à ceux parmi les ouvriers qui en ont besoin et donner à leurs enfants une éducation qui leur permettra de prendre leur part aux joies de l'existence et d'éviter le chômage et ses conséquences. Cette solidarité que souhaite le Nabil Abbas Halim est une nécessité inéluctable pour les individus et les collectivités.

La baisse des valeurs égyptiennes

La cause de la baisse des valeurs égyptiennes est due à ce que les capitalistes sont en train de liquider leurs portefeuilles pour envoyer leurs capitaux dans les pays où ils

n'existe pas d'impôts, dit le « Misri » dans un article de fond. Il ajoute que si le gouvernement veut sauvegarder réellement les intérêts du pays, il doit hâter la promulgation d'une loi interdisant la sortie des capitaux d'Egypte.

Tout le monde attribue la crise financière actuelle à la baisse des prix des titres égyptiens en général. Et on se demande aussi : Quelle est la cause de cette baisse ?

LA CAUSE DE LA BAISSSE

Les experts en la matière, savent — bien qu'ils ne le disent pas — que cette baisse est due au volume de l'offre et l'absence de toute demande de ces titres. Et ceci est la conséquence du transfert par les capitalistes, de leurs capitaux, dans les pays où ils pourront les fructifier sans avoir à payer d'impôts.

APRES LA GRANDE GUERRE

Beaucoup de capitalistes ont procédé de la sorte après la Grande Guerre lorsque les gouvernements avaient commencé à créer de nouveaux impôts pour pouvoir payer leurs dettes. Toutefois, lorsqu'ils se sont aperçus de la fuite des capitaux, les gouvernements se sont empressés de promulguer des lois interdisant leur exode. L'Allemagne continue à adopter ce système. Il en est de même pour certaines Républiques d'Amérique.

POUR LA SAUVEGARDE DES INTERETS DU PAYS

Si donc le gouvernement égyptien est réellement soucieux de sauvegarder les intérêts du pays, il doit suivre l'exemple de ces pays et promulguer, avant l'institution des nouveaux impôts, une loi interdisant la sortie des capitaux d'Egypte. Dans le cas contraire, la majeure partie de la fortune nationale prendra le chemin de l'étranger. Et si cela arrive, le pays s'en ressentira de tous les côtés. D'abord en perdant le produit des impôts qu'il a prélevé sur ces capitaux et ensuite, il laissera la crise financière s'aggraver davantage.

INQUIETUDES EXAGEREES

Les déclarations du « Misri » ne sont pas du tout de l'avis du « Doustour » qui répond en ces termes :

Un journal du matin avait écrit que certains hommes d'affaires essayaient de placer leurs fonds à l'étranger afin de n'avoir pas à payer d'impôts sur le revenu.

Nous prions l'honorable écrivain de bien vouloir nous dire le nom de certains pays d'Orient ou d'Occident où l'on ne perçoit pas des impôts sur les valeurs mobilières ou bien d'autres pays où l'impôt est moins élevé qu'en Egypte.

Les impôts ont été multipliés dans le monde pour alimenter les caisses des Etats. Dans certains pays, ces impôts accablent sérieusement le commerce et l'industrie.

TOUT VA BIEN EN EGYPTE

Ce n'est point le cas en Egypte où tout va bien. Les nouveaux impôts sont raisonnables. Leur valeur est aussi modérée. L'Egypte reste toujours un des pays du monde où l'on paie le moins d'impôts. Les taxes qu'elle perçoit sont raisonnables et bien loin d'être excessives.

Les finances égyptiennes sont saines

La question économique est aujourd'hui au premier plan des préoccupations des autorités égyptiennes. Voici les déclarations du ministre des Finances à ce sujet publiées dans le « Doustour » :

Son Excellence nous a déclaré : « Il n'y a aucun danger pour le marché des Valeurs, bien que certaines d'entre elles accusent une faible baisse. »

INFLUENCES EXTERIEURES

Cela est dû à la situation mondiale, d'une part, et aux mesures financières prises par la France, d'autre part. Le marché des Valeurs égyptiennes est rattaché à la Bourse de Paris et à celle de Londres. Plusieurs obligations et plusieurs titres du gouvernement égyptien sont en circulation à Paris. Si le gouvernement français perçoit des impôts sur les titres étrangers, il est tout naturel de voir que certains porteurs de titres égyptiens en France s'empressent de les vendre. Ajouter à cela qu'il se peut bien que les capitalistes étrangers songent à exploiter leurs fonds ailleurs. Mais il n'y a pas lieu de songer à une pareille perspective, l'exploitation des capitaux en Egypte est de beaucoup plus prospère pour les capitalistes eux-mêmes.

« Toutefois, ces mouvements et ces courants dans leur ensemble ont produit cette impression dans certains esprits, impression illusoire et qui n'a aucun fondement sérieux dans la réalité ».

Le même journal ajoute au sujet de ces déclarations du Dr. Ahmed Maher :

Comme on le voit, les déclarations du Dr. Ahmed Maher se passent de tout commentaire : elles affirment le caractère sain de la situation financière de l'Etat et elles démentent toutes rumeurs répandues à ce sujet. Ces déclarations soulignent l'éveil du gouvernement égyptien et le soin qu'il prend de cette importante manifestation de l'activité nationale.

ÉCHOS ET NOUVELLES

UN COMITE ANGLO-EGYPTIEN POUR L'ETUDE DES QUESTIONS ECONOMIQUES

Les négociations entre le Gouvernement égyptien et la délégation du Lancashire, présidée par Sir Thomas Barlow ont, comme on le sait, abouti à un accord sur la question des droits de douane sur les cotonnades et les importations de textiles en coton britanniques.

Mais on s'est rendu compte que pour éviter des frictions et pour améliorer les relations commerciales entre les deux pays, la création d'un Comité permanent composé de représentants britanniques et égyptiens s'imposait.

D'ailleurs, la création de ce Comité avait été recommandée par la mission commerciale qui se rendit en Angleterre en 1935 et qui était présidée par S.E. Hafez Atifi pacha.

Le ministre du Commerce qui doit prouver de beaucoup d'indépendance et de sûreté de jugement a estimé que la nomination de fonctionnaires au sein d'une telle Commission n'atteindrait nullement le but voulu. C'est pourquoi, il a préconisé la désignation d'hommes d'affaires et d'industriels qui seraient plus aptes à résoudre les problèmes pouvant surgir de temps à autre.

On s'attend à ce que les noms des membres du Comité soient annoncés officiellement très prochainement.

Bien que se trouvant placé sous le patronage du Gouvernement, le Comité anglo-égyptien pour développer le commerce entre les deux pays aura les coudées franches.

Il comprendra des membres des Chambres de Commerce égyptiennes, un représentant de la Fédération des industries, un autre de l'Association des exportateurs de coton, et probablement un représentant de l'industrie textile égyptienne.

Du côté britannique on s'attend à ce qu'il y ait un représentant de la Chambre de Commerce de Manchester, un autre de la Fédération des industries britannique, un troisième de l'Association des filatures de coton.

Nous apprenons aussi que Sir Thomas Barlow qui présida la mission du Lancashire lors des négociations Anglo-Egyptiennes fera partie de ce comité.

* * *

SOCIETE MISR DES MINES ET CARRIERES

Entre les soussignés :
La Banque Misr, Société Anonyme Egyptienne (7.650 actions);

Ahmed Midhat Yéghen pacha, Administrateur de Sociétés, égyptien (750 actions);

Mohamed Talaat Harb pacha, Administrateur de Sociétés, égyptien (500 actions);

Dr. Fouad Sultan, Administrateur de Sociétés, égyptien (500 actions);

Mohamed Hassan El-Abd bey, entrepreneur, égyptien (250 actions);

Tewfik Doss pacha, Administrateur de Sociétés, égyptien (250 actions);

Abdel Hai Khalil bey, commerçant, égyptien (100 actions);

a été constitué une Société Anonyme sous la susdite dénomination d'une durée de 50 (cinquante) années.

La Société a pour objet:

Les recherches et études scientifiques se rapportant ou pouvant se rapporter aux mines, carrières et champs pétrolifères; l'obtention de toutes concessions d'exploitation de champs pétrolifères de mines de toutes sortes et de carrières de pierres, de marbre et de granit; l'obtention de tout permis de prospection et l'acquisition de tous titres ou brevets;

L'exploitation effective de toutes mines et carrières et de tous champs pétrolifères, par tous moyens usuels ou techniques, y compris l'achat et l'emploi des machines, outils et engins voulus;

L'exécution de tous travaux d'extraction, de préparation ou de transformation, partielle ou définitive, des matières premières généralement quelconques, extraites de ces mines, carrières et champs pétrolifères;

L'acquisition et l'utilisation de tous produits, naturels ou artificiels, devant rentrer dans la préparation, la fabrication ou la transformation des matières premières extraites de ces mines, carrières et champs pétrolifères, ainsi que la vente en gros et en détail, au comptant ou à terme, de tous les dits produits, soit à l'état brut, soit raffinés, travaillés, préparés ou transformés.

La fabrication, la préparation, et la transformation de toutes matières généralement quelconques, servant ou pouvant servir directement ou indirectement, comme matériaux de construction; l'achat et la vente, en gros et en détail, de tous les matériaux de construction, de quelque nature qu'ils soient.

La Société pourra aussi s'intéresser ou participer d'une manière quelconque, à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, tant en Egypte qu'à l'étranger, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

La Société aura son siège et domicile légal au Caire.

Son capital social est fixé à L.E. 40.000 (quarante mille livres égyptiennes), représenté par 10.000 (dix mille) actions de L.E. 4 (quatre livres égyptiennes) chacune, dont 6.000 (six mille) dénommées «actions catégorie A» et 4.000 (quatre mille) dénommées «actions catégorie B».

LA FLUVIALE F. VANDER ZEE & CIE

CAPITAL
L.E. 75.000
RÉSERVES
L.E. 75.000

SIÈGE SOCIAL:

ALEXANDRIE, 10, rue Chérif Pacha
Téléphone 28659 (5 lignes)

AGENCES PRINCIPALES: LE CAIRE - MINIEH - ASSIOUT

La plus importante entreprise de transports intérieurs en Egypte

TRANSPORTS FLUVIAUX
TRANSPORTS CAMIONS
TRANSITS - DÉDOUANAGES

MARCONI RADIO TELEGRAPH CY. OF EGYPT

Les actionnaires de cette Société se réuniront en Assemblée générale Ordinaire le 19 décembre 1938. Voici les comptes qui leur seront soumis, arrêtés au 31 décembre 1937.

Actif. — Terrains et Constructions L.E. 36.424; Installations et Machines 129.500; Station d'Abou Zabal 85.287; Fourniture et Matériel 3.859; Matériel roulant 1.331; Stock 7.339; Patentes Marconi 9.750; Dépenses de Premier Etablissement 16.464; Débiteurs divers 26.763; Fortefeuille 73.357; Caisse et Banques 40.567; Total L.E. 440.761.

Passif. — Capital L.E. 200.000; Crédeurs divers 56.236; Fonds d'amortissement et Dépréciations 125.978; Réserves 4.816; Réserve Statutaire 10.945; Fonds de Prévoyance du Personnel 6.000; Profits et Pertes 36.726; Total L.E. 440.701.

Compte de Pertes et Profits :
Recettes. — Profit d'exploitation L.E. 52.251; Intérêts 3.315; Divers 2.215; Total L.E. 57.781.

Dépenses. — Dépréciation et amortissements L.E. 14.714; Fonds de Prévoyance du Personnel 1.000; Bénéfices de l'Exercice 42.067; Total L.E. 57.781.

Sur les profits de l'année, L.E. 23.978 reviennent à l'Eastern Telegraph Cy. Le solde plus le report du précédent exercice, permettent de distribuer un coupon de 7%, de virer à la réserve statutaire L.E. 2.103 et de reporter à nouveau L.E. 22.727.

CONSUMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er septembre au 23 novembre la consommation de coton à Alexandrie a atteint 41.523 cantars et à l'intérieur 82.000, soit un total de 123.523 contre 111.384.

Celle de graines de coton s'est élevée à 287.506 ardebs contre 288.322.

LES TARIFS FERROVIAIRES SUR LES AURANTIACEES

A la suite des négociations menées entre le ministère du Commerce et de l'Industrie et le Service des Chemins de fer touchant l'abaissement des tarifs de transport sur les aurantiacées, le Directeur des Chemins de fer vient d'annoncer une réduction aux taux suivants :

1.) 15 millièmes sur toute caisse ou panier d'un poids n'excédant pas 40 kgs., et dirigés de n'importe quelle station de la Basse-Egypte vers un des ports d'embarquement à destination de l'exportation.

2.) 25 millièmes sur toute caisse ou panier expédiés dans le même but, ayant le même poids et chargés dans n'importe quelle station de la Haute-Egypte vers un port d'exportation.

3.) 25 millièmes sur toute caisse ou panier d'un poids n'excédant pas 40 kgs. et chargés sot de la Basse, soit

de la Haute-Egypte, à destination du Soudan.

Ces tarifs sont applicables à partir du 1er décembre prochain.

* * *

LA BAISSÉ DES TARIFS DOUANIERS SUR LE PAPIER JOURNAL

A la suite des démarches entreprises récemment par certains directeurs de journaux auprès du Ministre des Finances, une proposition vient d'être soumise par le directeur des Douanes pour la réduction des tarifs actuels sur le papier journal dans une proportion de 10%.

* * *

LA PREPARATION DU NOUVEAU PROJET DE BUDGET

Le ministre des Finances prépare activement le projet du prochain budget de l'Etat. En vue d'une plus grande clarté dans l'exposé des dépenses et des rentrées et par suite des nouvelles nécessités du budget, nous croyons savoir que le ministre des Finances remettra en pratique le principe de la division du budget en deux parties: ordinaire et extraordinaire.

Le premier serait équilibré avec les recettes annuelles normales. Le second, comprenant les dépenses nationales, serait couvert par des prélèvements sur la Réserve.

* * *

LE CONTROLE DE L'EXPORTATION DES AGRUMES PAR LE MINISTERE DU COMMERCE

La saison d'exportation des agrumes a commencé. Sous le contrôle de M. Hussein el Goyar, directeur du

département des marchés au Ministère du Commerce, deux commandes de mandarines ont été expédiées d'Alexandrie à destination des Pays-Bas et de l'Angleterre.

D'autres commandes seront expédiées aussi dans le courant de cette semaine d'Alexandrie et de Port-Said.

Conformément aux instructions du Ministère du Commerce, les exportateurs sont tenus de faire contrôler les caisses d'oranges et de mandarines par les fonctionnaires responsables avant de les exporter. Cette restriction est dans leur propre intérêt et afin de sauvegarder la bonne renommée des agrumes égyptiennes sur les marchés étrangers.

* * *

AUGMENTATION DE LA RESERVE DE CHANGE EN GRECE

Selon la situation de la Banque de Grèce au 15 novembre 1938, l'or et le change étranger se sont élevés à 3.694.884.003 drachmes, soit une augmentation de 16.345.402 drachmes par rapport à la situation au 7 novembre. La dette de l'Etat envers la Banque est restée la même, soit 3.794.046.495 drs.

Les obligations à vue en drs. même date du 15 novembre s'élèvent à 7.052.201.750 drs., soit une diminution de 95.362.500 drs. par rapport au 7 novembre.

Les obligations à vue en drachmes s'élèvent à 8.948.069.973 drs., soit une plus-value de 133.671.582 drs. par rapport à la situation précédente.

Enfin, les obligations en change étranger ont atteint 257.972.037 drs., ayant augmenté de 1.305.731 drs. par rapport au 7 novembre.

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE FINANCIÈRE

POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

“SEFINA” S.A.E.

23, SHARIA EL MADABEGH — LE CAIRE

autorisée par Décret Royal du 19 Février 1938,

paru au journal Officiel du 5/3/38

Dépôts à vue et à terme fixe — Recouvrement et Escompte d'Effets — Emission de chèques sur l'Égypte et l'Étranger — Achat et vente de Billets de Banque et Monnaies Étrangères — Ouverture de Crédits Documentaires et simples — Ordres de Bourse — Dépôt de Titres — Encaissement de tous coupons — Titres et Obligations à lot au comptant et à terme.

CAISSE D'ÉPARGNE aux MEILLEURES CONDITIONS

LA PAGE DU COMMERÇANT

CONSTITUTIONS

Entre MM. Louis Janin, Ramadan Ahmed El Sayed et Maurice Elie Chalabi, il a été constitué une Société en nom collectif, sous la raison sociale: «L. Janin, M. Chalabi et S. Ramadan». Objet: fourniture et pose des matériaux de construction, travaux et appareils sanitaires. Siège Alexandrie. Durée: 5 ans à partir du 7 novembre 1938. Signature sociale: à M. Louis Janin conjointement avec l'un des autres associés. Cette Société reprend l'actif et le passif de la Société «M. Chalabi et Ramadan El-Sayed».

MODIFICATIONS

D'un procès-verbal d'une Assemblée générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Alexandrie le 15 novembre 1938, il appert que le capital de l'Anglo-Egyptian Mining Cy. a été porté de L.E. 25.000 à L.E. 50.000.



Il appert d'un acte sous-seing privé que la gestion, l'administration et la signature sociale de la Société en commandite simple C. Ghegios, and Co., appartenant au seul associé res-

ponsable Constantin-Ghegios, sont confiées à ce dernier conjointement avec le Sieur Demètre Coutsiadoros. D'autre part, la durée de la Société est prorogée jusqu'au 31 août 1939.



Il appert d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 30 mai 1938, que le capital de la Société Commerciale Belgo-Egyptienne a été porté de L.E. 35.000 à 45.000, par la création de 2.500 actions nouvelles de L.E. 4.

DISSOLUTION

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 19 novembre 1938, la S.A.E. Asia and Africa Trading Co. «Asatia», a été dissoute à partir du 21 novembre 1938. M. Joseph M. Besso, administrateur-délégué de la Société, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

FAILLITES

Par Jugement du Tribunal Mixte d'Alexandrie du 28 novembre 1938, M. Osman Abdel Satta, commissionnaire,

demeurant à Alexandrie, a été déclaré en faillite. Date cessation paiement: 16/6/38.

CHAMBRE DE COMPENSATION

Le Caire

Semaine du 21 au 26 novembre 1938
Nombre des effets présentés à la Compensation: 8.443 d'un montant de L.E. 1.155.880.

Même semaine 1937: 8.139 d'un montant de L.E. 1.136.653.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour: 435.421 d'un montant de L.E. 64.661.802.

Même période 1937: 423.650 d'un montant de L.E. 66.465.381.

Alexandrie

Semaine du 21 au 26 novembre 1938.
Nombre des effets présentés à la Compensation: 4.172 d'un montant de L.E. 1.010.525.

Même semaine 1937: 4.814 d'un montant de L.E. 1.159.981.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour: 229.276 d'un montant de L.E. 49.553.041.

Même période 1937: 230.977 d'un montant de L.E. 54.694.338.

BIBLIOGRAPHIE

Le CONTROLE des CHANGES

Le contrôle des changes est bien la plus brûlante des questions à l'ordre du jour. Partisans et adversaires s'affrontent depuis près d'un an avec une ardeur accrue. Le second cabinet Blum se proposait pour la première fois d'en faire l'application pratique en France. M. Marchandeu a voulu en faire autant. Quant à M. Paul Reynaud, il tente une dernière expérience d'économie purement libérale.

Quoi qu'il en soit les différentes théories et applications du contrôle des changes méritent d'être étudiées sérieusement. C'est ce qu'a fait M. Raoul Aghion, professeur à l'École des Hautes Etudes Sociales, qui vient de livrer au public un petit livre de 185 pages clair et pratique sur cette question (1) sous le titre: «Le contrôle des changes».

Tout d'abord, qu'est-ce que le contrôle?

«C'est toute intervention de l'Etat relative au rapport entre la monnaie

nationale et les monnaies étrangères, toute action gouvernementale dans le but de modifier la libre cotation d'une devise, toute atteinte à la loi de l'offre et de la demande en matière monétaire».

Une certaine forme de contrôle existe actuellement dans les démocraties occidentales et aux Etats-Unis, par la manoeuvre des fonds de stabilisation qui ont pour objet de réduire les fluctuations de la devise nationale.

L'échec éclatant de ce système en France, a amené M. Raoul Aghion à étudier les systèmes tels qu'ils existent en Europe et en Amérique du Sud.

Après avoir écarté le contrôle rigide, tel qu'il fonctionne avec des lois impitoyables dans les dictatures (Allemagne et Italie), l'auteur préconise l'adoption du contrôle souple,

Ce système est appliqué avec succès dans toutes les républiques sud-américaines. Il comporte trois cotations de la monnaie nationale:

1o.) le cours officiel auquel sont fournies les devises étrangères pour ceux qui importent des matières premières ou des produits indispensables à la vie de la nation,

2o.) un cours officieux, véritable cours de compensation destiné aux opérations commerciales non protégées,

3o.) le cours libre où la devise nationale subit sa dépréciation maxima. Cela n'offre guère d'inconvénient puisque c'est sur ce dernier marché que se fournissent les exportateurs de capitaux, les touristes allant à l'étranger, bref ceux pour qui ne se justifie aucunement la nécessité d'avoir des devises étrangères.

Ce régime, déclare M. Raoul Aghion a permis le redressement économique et financier de l'Argentine, du Brésil, du Chili, etc... Il a l'avantage de ne porter atteinte ni aux libertés politiques, ni aux besoins légitimes de l'économie du pays.

(1) Raoul Aghion: le contrôle des changes. Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 20, rue Soufflot, Paris, 1 vol. 20 fr., franco 22 fr.

Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 2 décembre 1938.

La tendance s'est complètement renversée. Nous avons assisté au cours de la semaine sous revue à une vigoureuse reprise des marchés égyptiens, qui furent encouragés dans leur mouvement par la tendance favorable des bourses étrangères et des marchés de changes britanniques et français.

L'échec de la grève en France et la reprise du sterling furent les événements saillants de la semaine. Le programme de redressement des finances françaises pourra maintenant être réalisé sans trop de heurts. Mais, il ne faudrait pas que le Gouvernement Daladier abuse de sa victoire, car la réaction ne tarderait pas à se produire. Les Autorités françaises semblent l'avoir fort bien compris et nous sommes sûrs qu'elles essayeront de donner satisfaction aux ouvriers, dans la mesure où la réalisation du programme de redressement le permettrait.

Comme conséquence directe de la victoire gouvernementale en France, on a pu enregistrer des rentrées massives d'or et une forte hausse des Rentes d'Etat et de l'action Banque de France. Par ailleurs, les Marchés de Londres, de New-York, de Bruxelles et les autres places mondiales ont interprété favorablement cet événement.

Cet état de choses favorables, avec la reprise du sterling, sont venus se greffer sur des événements d'ordre local, provoquant une vive reprise de nos valeurs. En effet, dans des déclarations faites à la presse au cours de cette semaine, le ministre des Finances a souligné, une fois de plus, la situation particulièrement saine de nos finances. Il a relevé les causes de la baisse des fonds d'Etat égyptiens, qui sont absolument étrangères à la valeur intrinsèque des titres. Il s'est exprimé en boursier, déclarant qu'il estimait que l'achat de l'Unifiée et de la Privilégiée aux cours actuels constituait une excellente «opération». Ce conseil fut compris. On enregistra une hausse importante sur les Fonds d'Etat égyptiens. D'autre part, ce que le Dr. Ahmed Maher avait dit du budget du programme des armements avait fait naître un sentiment plus confiant parmi le public boursier.

Enfin, et surtout, comme nous l'avons signalé à plus d'une reprise, notre Bourse attendait l'occasion de renverser sa tendance. Le sous-ton avait toujours été résistant. Les facteurs pour une reprise étaient nombreux, mais il manquait le coup d'éperon. Les déclarations du ministre des Finances jointes à la situation satisfaisante en France et la reprise du sterling l'ont donné. Rendement, situation excellente de nos sociétés,

augmentations de coupons constituent maintenant les véritables données sur lesquelles le public boursier semble vouloir se baser pour l'appréciation de nos valeurs.

Ce mouvement est-il appelé à vivre et prospérer? Il faut l'espérer. Mais il faut agir prudemment. Les réactions sont toujours possibles et elles se réalisent généralement plus tôt qu'on ne s'y attend. Aussi, seront-elles peu importantes si on sait aller doucement, car elles ne pourront pas trouver ainsi un champ d'action.

Néanmoins, nous estimons qu'il faut continuer à avoir confiance. Les chiffres relatifs au budget et aux armements ne tarderont pas à paraître. On pourra se rendre compte combien ils sont raisonnables et modérés. Par ailleurs, le redressement en France s'opère vigoureusement et la prospérité dans ce pays ne pourra que nous profiter. Le marché français s'est intéressé à nos valeurs d'arbitrage au cours des années de la plus grande prospérité.

Toute notre cote a bénéficié du mouvement de reprise et les gains furent plus ou moins importants. Mais ce sont surtout les Fonds d'Etat et nos «grosses» valeurs qui ont le plus profité de la hausse.

FONDS D'ETAT

La reprise fut aussi importante que la baisse avait été forte. L'Unifiée clôtura à Lst. 93 5/16 contre Lst. 91 3/8 et la Privilégiée termina à Lst. 85 1/4 contre Lst. 82 15/16.

BANCAIRES

Nos valeurs d'arbitrage trouvent un soutien important auprès du marché de Paris. L'action National Bank avança à Lst. 32 1/4 contre Lst. 30 5/8. L'action Crédit Foncier clôtura à frs. 620 contre frs. 600. Les obligations à lots furent également fermes. L'émission 1903 termina à frs 307 1/2 contre frs. 303 1/2 et l'émission 1911 clôtura à frs. 295 contre frs. 288 1/2.

La Banque d'Athènes ne put profiter du mouvement de hausse et clôture inchangée à frs. 8 1/4. L'action Land Bank avança à Lst. 3 27/64 contre 3 7/32 et la fondateur gagne Lst. 1 3/4 clôturant à Lst. 31 1/4.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

La jouissance Eaux du Caire avança à frs. 346 1/2 contre 340. Par contre la fondateur recule de frs. 2555 à frs. 2300.

Les obligations Suez demeurent inchangées. Le 3% clôture à frs. 557 et le 5% à frs. 592. Les titres Trams d'Alexandrie furent faibles. La dividende

de terme à frs. 200. contre 227 et la jouissance clôture à frs. 18 1/2 contre 21 1/2. La part sociale Trams du Caire est ferme à frs. 60 1/2.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

Ces valeurs n'ont pas bénéficié dans la même mesure que les autres titres de la reprise générale. Cela est due à la situation mauvaise de la récolte égyptienne: petite récolte et bas prix.

L'action Cheikh Fadl abandonne une fraction à L.E. 3 9/16. La Gharbieh Land perd également une fraction à L.E. 0 59/64.

Par contre l'action Kom-Ombo est plus ferme à Lst. 6 1/64 contre 5 55/64, mais la fondateur recule à Lst. 31 contre 33.

L'Union Foncière demeure inchangée à Lst. 2 5/8, ainsi que l'Egyptian Enterprise à L.E. 4 3/4.

L'action Cairo-Héliopolis avança à frs. 268 contre frs. 264 1/2 et la fondateur clôtura à L.E. 9 13/16 contre L.E. 9 9/32. La Delta Land demeure inchangée à Lst. 0 15/16 et la New Egyptian clôture à sh. 13/9 3/4, en gain d'une petite fraction.

INDUSTRIELLES

La Crown Brewery gagne 2 francs à frs. 112. La Salt and Soda est ferme à sh. 37/- en gain d'une fraction. Par contre la Port-Saïd Salt est légèrement plus faible à sh. 42/6. L'Egyptian Markets fléchit à sh. 24/6 contre 25/3. L'Oilfields avança à Lst. 2 31/64 contre 2 27/64.

Les valeurs sucrières furent fermes. L'ordinaire Sucreries clôture à frs. 124 contre 119, la privilégiée termine à frs. 115 1/2 contre 111 1/2. Par contre, la fondateur est plus faible à L.E. 2 13/16 contre 2 29/32. La Filature Nationale d'Egypte gagne une fraction à Lst. 9 1/64. L'action Ciments Tourah est plus faible à P.T. 1055 contre 1080. La Cotton Ginners abandonne une fraction à Lst. 0 19/32.

HOTELIERES

Ces valeurs demeurèrent plutôt inchangées. L'action Upper Egypt Hotels clôture à L.E. 1 3/8 et l'ordinaire Egyptian Hotels perdit une petite fraction à Lst. 1 25/64.

MONTANTS DES DEPOTS DANS LES CAISSES D'EPARGNE POSTALES ET DES BANQUES

Les montants des dépôts dans les caisses d'épargne postales ont atteint L.E. 9.133.726 au 31 octobre dernier contre L.E. 8.629.851 pour la même période de l'année précédente.

Ceux déposés dans les caisses d'épargne des banques ont atteint L.E. 3.472.840 contre L.E. 3.371.011.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 25 NOVEMBRE AU 2 DECEMBRE 1938

DÉSIGNATION DES VALEURS	25 nov. 1938	2 Déc. 1938	DÉSIGNATION DES VALEURS	25 nov. 1938	2 Déc. 1938
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4%	Lst. 91 3/8	93 5/16	Dom. Ch. Fadl, Act. ...	L.E. 3 5/8	3 9/16
Privilégiée	Lst. 82 15/16	85 1/4	Gharb. Land Cy., Act. Frs.	0 15/16	0 59/64
Bons du Trésor 4 1/2% ...	L.E. 100	100 a.	Gharb. Land Cy., Fd. ...	L.E. 0 15/16	0 5/64
Lots Turcs	Frs. 3	3	Anglo-Egypt. Land Allot.	L.E. 3 1/8	3 1/8
Trib. d'Eg. 3 1/2%	Lst. 97 1/4	96	Sté Fonc. d'Egypte ...	Lst. 6 1/4	6 5/16
Tribut. d'Eg. 4%	Lst. 99 1/2 v.	99 1/2	Wadi Kom-Ombo, Act. Lst.	5 55/64	6 1/64
			Wadi Kom-Ombo, Fd. ...	Lst. 33	31 v.
			Anglo-Belgian Cy.	Lst. 0 57/64	0 57/64
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Egypte, Act.			Union Foncière	Lst. 2 5/8	2 5/8
Ord.	P.T. 475	475	Eg. Enter. et Dev.	L.E. 4 3/4	4 3/4
National Bank	Lst. 39 5/8	620	Eg. Enter. et Dev. Fd. ...	L.E. 0 1/4	0 1/4
Crédit Fon. Egypt. Act. Frs.	600	32 1/4	Cairo-Héliopolis	Frs. 264 1/2	268
Crédit Fon. Fd. 1/10 ...	Frs. 1230	1240 a.	Cairo-Héliopolis, Fd. ...	L.E. 9 9/32	9 13/16
Crédit Fon. Ob. lots 1903, Frs.	303 1/2	307 1/2	Cairo-Héliopolis, Ob. ...	Frs. 522 3/4	522 exc. v.
Crédit Fon. Ob. lots 1911 Frs.	288 1/2	295	Egypt. Delta Land	Ls. 0 15/16	0 15/16
Crédit Fon. Obl. 3 1/2% ...	Frs. 541	541	New-Egyptian Cy.	Sh. 13/9	13/9 3/4
Crédit Fon. Ob. 3%	Frs. 479	470 v.	Sté. Im. Gare Caire	L.E. 3 3/8	3 3/8
Crédit Fon. Obl. 3 1/2% Em.			Koubbeh Gardens	L.E. 1 17/32	1 17/32
1937	L.E. 92,75 exc.	92,75 exc.	Cairo Suburban Land ...	L.E. 3 a	3 a.
Banque d'Athènes	Frs. 8 1/4	8 1/4			
Sté. An. Belgo-Egyptien-			SOCIETES INDUSTRIELLES		
ne, Part Soc.	Frs. 34	34	Crown Brewery	Frs. 110	112 a.
Land Bank, Act. Ord. ...	Lst. 3 7/32	3 27/64	Cie. Frigorifique	L.E. 5 3/16	5 3/16
Land Bank, Fond.	Lst. 29 1/2	31 1/4	Sté. Eg. Irrig., Act.	L.E. 0 11/32	0 11/32
Land Bank, Ob. 3 1/2% ...	Frs. 427	427	Manure Cy.	L.E. 1 15/32	1 15/32
Land Bank, Ob. 4% ...	Frs. 68 excn.	68 excn.	Salt and Soda	Sh. 36/3 3/4	37/—
Land Bank, Ob. 4 1/2% 1930	P.T. 710	710	Port-Said Salt	Sh. 42/9	42/6
Land Bank 5% 1926	Lst. 102 1/2 exc	102 1/2 ex	Egyptian Markets	Sh. 25/3 exc.	24/6
Land Bank 5% 1927 ...	L.E. 100 excn.	100 excn.	Anglo-Eg. Oilfields, Act. Lst.	2 27/64	2 31/64
Banque Misr	L.E. 6 29/64	6 7/16	Suc. et Raf. Eg., Ord. ...	Frs. 119	124
Bq. Com. Grâce, Act. ...	Frs. 18 1/2 ex.	18 1/2 exc.	Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.	111 1/2	115 1/2
Mortgage Bank of Pa-			Suc. et Raf. Eg. Ob.	Frs. 450	450
lestine Act. Ord.	L.E. 5,50 exc.	5,50 exc.	Suc. et Raf. Eg., Fd. ...	L.E. 2 29/32	2 13/16
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W.	L.E. 96,50	96,50	Elect. Light & Pow.	L.E. 17 3/4 exc.	17 3/4 exc
Ob. 5% 1939-56 série X.	L.E. 96,05	96,05	Elect. Light Pow. Jss. ...	L.E. 13 3/4 n.	13 3/4 exc
Ob. 5% 1941-56 série Y.	L.E. 94,75	94,75	Industrie du Froid, Act. L.E.	5 5/16	5 5/16
			Filature Nationale Ord. Lst.	8 15/16	9 1/64
			Cairo Sand Bricks	Lst. 3 1/4	3 1/4
			Imprimerie Misr	L.E. 7 1/4	7 1/4
			Sté. Misr Egr. Coton ...	L.E. 4 a.	4 a.
			Plâtrière-Ballah	L.E. 9 3/4	9 3/4
			Alexandria Pressing	Lst. 7 7/32	6 27/32
			«Al Chark» Cie. Ass. sur		
			la Vie	L.E. 6 v.	5 15/16 v
			Soc. Ciments Portland		
			Tourah	P.T. 1080	1055
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.	5 3/16	5 1/4
			The As. Cotton Ginners, Lst.	0 5/8	0 19/32
			HOTELS		
			Gd. Hôt. Eg. Nung.	Lst. 15 3/4	15
			Gd. Hôt. Ob. Série A. ...	Lst. 104 excn.	104 a.
			Up. Eg. Hot., Nouv. ...	L.E. 1 3/8	1 3/8
			Up. Eg. Hot., Ob. 5% ...	L.E. 86 3/8	86 3/8
			Egyptian Hot., Ord.	Lst. 1 13/32	1 25/64
			Egyptian Hot., Priv. ...	Lst. 8 3/4 v.	8 1/2 v.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 25 NOVEMBRE AU 2 DECEMBRE 1938

DESIGNATION DES VALEURS	25 nov. 1938	2 Déc. 1938	DES VALEURS DESIGNATION	25 nov. 1938	2 Déc. 1938
Empr. Municipal 1902 ... Lst.	100	100	Delta Lt. Rys., Priv. ... Lst.	0 25/32	0 13/16
Empr. Municipal 1919 ... L.E.	101 1/16	101 1/16	Alexandria Ramleh ... Lst.	0 15/16	0 3/16
Land Bank Act. Lst.	3 5/16	3 7/16	Trams Alex., Div. Frs.	220	200
Land Bank, Fond. Lst.	31	31	Trams Alex., Jouiss. ... Frs.	18	18
Land Bank Obl. 3½% ... Fra.	420	415 v.	Trams Alex., Obl. 4% ... Frs.	450 exc.	480 exc.
Land Bank, Obl. 4% ... Frs.	68 1/2 ex	68 1/2 ex.	Press. et Dépôts Act. ... L.E.	13 17/32	13 1/2
Commercial Bank Lst.	2	2	Presses Libres L.E.	8 5/8	8 11/16
Alexandria Water Lst.	14 3/32	14 7/16	Net et Pressage L.E.	7 1/8	6 13/16 a.
Béhéra, Ord. L.E.	9 13/16	9 7/8	Alex. Pressing L.E.	7 3/16	6 15/16 c
Béhéra, Priv. Lst.	5 1/16	5 1/16	Bonded War., Ord. Lst.	6 v.	5 29/32
Urb. et Rurales Lst.	2 1/4	2 1/4	Bonded War., Priv. Lst.	5 1/4	5 1/4
Urb. et Rurales, Fond. ... Lst.	0 1/4	0 1/4	Filature Nationale, Act. Lst.	9 1/8	9 1/8
Union Foncière Lst.	2 3/4	2 3/4	Salt and Soda Sh.	37/10 1/2	37/—
The Gabbary Land L.E.	2 1/16 v.	2 1/32	Port-Saïd Salt Sh.	42/6	42/9
La Gérance Imm. L.E.	3 3/4	3 3/4	Ass. Cotton Ginners ... Lst.	0 19/32	0 19/32

Les Travaux de la S.D.N.

L'IMPOSITION DES ENTREPRISES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES DANS DIVERS PAYS

Au moment où l'Égypte s'apprête à entrer dans la voie des impositions fiscales, il nous paraît opportun de signaler à l'attention de nos lecteurs, une étude des plus importantes, entreprise par la Société des Nations concernant le régime de l'imposition des entreprises dans les divers pays du monde.

Cette étude fut confiée à un Comité composé des personnalités les plus éminentes des principaux pays d'Europe et d'Amérique.

Elle est contenue dans cinq ouvrages où les régimes des impôts des différentes nations sont minutieusement étudiées. Les pays dont le système fiscal a été l'objet des enquêtes faites par le Comité sont : l'Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Belgique, la Ville de Dantzig, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, la Suisse, la Tchécoslovaquie, le Canada, les Indes Britanniques et Néerlandaises, le Japon, le

Les trois premiers volumes de cette enquête sont consacrés à l'étude des régimes fiscaux.

Il est exposé tour à tour, les descriptions générales des différents systèmes, les méthodes suivies dans les différents pays pour déterminer l'impôt sur les revenus, les tarifs, les méthodes de perception; les principes régissant l'imposition des Entreprises nationales et étrangères et les méthodes de ventilation du revenu imposable dans le but d'éviter la double imposition des bénéficiaires. Ce travail constitue une analyse très détaillée de la législation, de la jurisprudence et de la pratique suivie, dans les Etats auxquels s'est étendue l'enquête en matière fiscale.

Dans le quatrième volume, l'auteur, M. Mitchell B. Carroll, special Attorney du Département du Trésor aux Etats-Unis, dégage les conclusions pratiques qui résultent de cet exposé d'ensemble. Tenant compte des exigences légitimes tant des Administrations fiscales, que des conve-

nances de l'industrie et du commerce, il s'efforce de décrire un système pour la ventilation ou la répartition du revenu des entreprises industrielles et commerciales qui soit équitable, commode et logique et qui soit applicable aux entreprises de toute catégorie.

Le cinquième et dernier volume a pour objet d'examiner certains des aspects comptables des méthodes de ventilation des bénéficiaires exposées dans les ouvrages précédents. Ce volume est dû au travail de M. Ralph C. Jones Professeur de Comptabilité à l'Université de Yale.

Grâce à la méthode et au plan qui ont présidé à son élaboration, cette étude magistrale permet également de voir en quel sens la législation existante des différents Etats pourrait être modifiée, en vue de prévenir la double imposition résultant de conflits quant aux principes et aux procédés d'attribution des revenus des entreprises.

Comme, d'autre part, ce travail représente une synthèse de l'expérience commune de nombreux pays, il n'est pas impossible qu'il puisse servir de guide aux Administrations fiscales lorsqu'elles se trouveront en face de certains cas d'espèce qui se sont déjà posés ailleurs et qui ont été résolus.

Inutile d'ajouter que, dans le moment où notre pays se prépare à introduire un système fiscal très étendu, cette vaste étude est toute indiquée pour servir de guide à tous ceux qui, dans ce domaine, désirent posséder une documentation théorique et pratique de tout premier ordre.

LA REVUE COTONNIERE

RESUME DU MOUVEMENT DES PRIX

Echéance.	Clôture		Clôture de l'année passée.	Maximum des Prix.	Minimum des Prix.
	1/12/38.	17/11/38.			
<i>Sakel.</i>					
Janvier	13.87	14.19	14.04	14.28	13.63
Mars	14.19	14.34	13.85	14.43	13.88
Mai	14.33	14.42	13.72	14.51	14.06
<i>Giza 7.</i>					
Janvier	13.79	14.05	11.68	14.16	13.51
Mars	13.91	14.12	11.75	14.21	13.61
Mai	13.98	14.13	11.80	14.23	13.68
Juillet	13.99	—	—	14.01	13.70
Novembre	13.64	13.75	12.10	13.76	13.31
<i>Haute-Egypte.</i>					
Décembre	10.97	11.05	9.63	11.12	10.76
Février	11.08	11.14	9.67	11.21	10.86
Avril	11.08	11.14	9.75	11.25	10.92
Juin	11.16	11.20	9.78	11.25	10.93
Octobre	10.70	10.85	10.06	10.92	10.55

NEW-YORK

1/12/38.	Décembre	8.68	—	Mai	8.27
17/11/38.	"	8.67	—	"	8.28
l'année passée.	"	7.89	—	"	7.96

LIVERPOOL

Giza 7	Janvier 1/12/38.	7.59	—	17/11/38.	7.72
Haute-Egypte.	"	6.18	—	"	6.31
Américain.	"	4.86	—	"	4.83

Jeudi, le 1er décembre 1938.

CONTRATS

Pendant la première des deux semaines en revue les affaires furent interrompues par une série de jours fériés locaux. Les trois jours ouvrables qui eurent lieu, les opérations furent très étroites. On put remarquer surtout des achats du commerce d'Ashmouni nouvelle récolte, la spéculation fournissant les contrats. Autrement, à part des ventes éparpillées contre des fixations de prix contrebalancées par des « calls » de la filature, les transactions furent presque exclusivement des transferts entre échéances rapprochées et échéances éloignées. Il y eut quelques liquidations d'échéances rapprochées de la part de détenteurs fatigués de positions acheteur, mais les prix se maintinrent, soutenus par des avis stables d'Amérique et une Lst. faiblissante.

Des ventes en couverture et en fixation de prix apparurent alors en plus grand nombre, et la demande pour l'exportation étant, en core très petite, une tendance baissière en résulta. Celle-ci fut subseqüemment accentuée par des liquidations sur une plus grande échelle, les haussiers perdant courage en conséquence de l'apathie persistante du commerce, l'affaiblissement de la position statistique et le manque de tout nouveau stimulant de l'étranger, et en cinq jours les prix baissèrent de 55 points pour le Sakel et le Giza, et

des signes évidents d'une demande beaucoup plus animée pour le disponible, surtout pour l'Ashmouni, donna un ton meilleur, et aujourd'hui un terrain appréciable fut regagné avec l'aide d'achats de la réaction et des couvertures de découvert, le marché clôturant sur un ton beaucoup plus brillant que tous ces derniers temps.

Les exportations pour les quelques derniers jours de Novembre furent substantielles, mais celles de tout le mois atteignirent seulement le total désappointant de 736.121 cantars, contre 1.029.895 cantars l'année passée, 1.059.258 cantars l'année précédente et 1 million 297.298 cantars l'année avant. Les tableaux suivants montrent approximativement les réceptions et les embarquements des principales variétés pendant le premier quartier de la saison avec, en comparaison, les chiffres des deux saisons précédentes, ainsi que l'approvisionnement restant de chaque variété au 30 novembre (en se basant pour cette saison sur l'estimation de la récolte du mois de novembre par le Gouvernement; et sur les chiffres réels des récoltes de 1937/38 et 1936/37 :

Arrivages.	1938/39	1937/38	1936/37
	Cantars	Cantars	Cantars
Sakellaridis			
Giza 7	69.000	233.885	284.096
Maarad	770.000	1.200.355	968.997
Sakha 4	165.000	205.948	161.392
	20.000	43.224	59.717
Total variétés à soie-longue (Giza 26 non compris)	1.024.000	1.683.412	1.474.202
Ashmouni	1.470.000	1.761.209	1.707.889
Zagora	740.000	1.171.846	1.413.561
Total variétés à soie-courte :	2.210.000	2.933.055	3.121.450
<i>Exportations :</i>			
Sakellaridis	70.000	101.812	161.830
Giza 7	375.000	603.910	475.189
Maarad	93.000	80.187	83.349
Sakha 4	22.000	34.018	20.565
Total variétés à soie-longue (Giza 26 non compris)	560.000	819.927	740.933
Ashmouni	848.000	1.258.075	917.062
Zagora	425.000	649.498	755.394
Total variétés à soie-courtes:	1.273.000	1.907.573	1.672.456
<i>Approvisionnement restant:</i>			
Sakellaridis	460.000	511.508	468.509
Giza 7	1.750.000	1.884.233	1.449.315
Maarad	378.000	304.863	253.515
Sakha 4	67.000	171.870	166.786
Total variétés à soie-longue (Giza 26 non compris)	2.655.000	2.872.474	2.338.116
Total variétés à soie-courte:	3.942.000	5.330.963	4.498.527

La consommation locale se monta la saison passée à quelques 60.000 cantars Giza 7 et 450.000 cantars Ashmouni et Zagora. En admettant que les filatures locales absorbent la même quantité cette saison, l'excédent exportable restant à ce jour comprend 1.690.000 cantars Giza 7 et 3.492.000 cantars Ashmouni et Zagora, contre 1 million 835.000 cantars Giza 7 et 4.880.000 cantars Ashmouni et Zagora à la même époque de l'année passée. En 1936 et en 1935 ces chiffres étaient respectivement de 1.400.000 et 4.120.000 cantars et 930.000 et 3.100.000 cantars. La position de l'approvisionnement du Giza 7 n'est ainsi pas du tout favorable. Les exportations de ce coton à ce jour sont à peine le 60 pour cent du total de l'année dernière pour la période correspondante, et si cette proportion ne s'améliore pas il y aura un excédent d'environ 800.000 cantars à la fin de la saison, comme suit :

	Cantars
Approvisionnement (récolte plus report)	2.125.000
Moins : exportations à 60 o/o de 1937/38	1.280.000
Moins : consommation locale :	60.000
Excédent :	785.000

On croit en général que les engagements pour embarquement Décembre, Janvier et Février sont tout à fait substantiels, et il se pourrait que les chiffres des exportations dans ces mois feront une meilleure impression, mais même si les embarquements devaient être à la même moyenne que la saison passée depuis ce jour jusqu'à la fin de la saison — ce qui semble loin d'être probable — il resterait un très grand report.

La perspective pour les cotons à soie courte est décidément plus favorable. Les exportations de ces variétés à ce jour sont dans une proportion d'environ 67 o/o du total pour le premier quartier de la saison passée. Si elles se maintiennent dans cette proportion elles laisseraient un excédent de 872.000 cantars à la fin de la saison, comme suit :

	Cantars
Approvisionnement (récolte plus report)	5.215.000
Moins : exportation à 67 o/o de 1937/38	3.893.000
	1.322.000

Moins : consommation locale	450.000
Excédent :	872.000

Ceci serait un excédent plus grand d'une façon appréciable que celui reporté de 1937/38, mais on prévoit que les embarquements des trois mois prochains pourront se comparer favorablement aux chiffres de la saison passée et pourraient même les égaler. Dans ces conditions le total de l'exportation pour la moitié de la saison serait le 80 o/o du chiffre de 1937/38, une proportion qui, si elle se maintient subséquemment, ferait un bon balayage de toutes les variétés à la fin de la saison.

En jugeant uniquement d'après la maigre demande du commerce pour les contrats et d'après les dimensions des ventes journalières du disponible, il semblerait certainement qu'il y ait peu de probabilités que les embarquements commencent maintenant à être plus élevés. Cependant il faut faire ressortir qu'il y a eu dernièrement un volume beaucoup plus considérable de nouvelles affaires en cours que ce qu'on pouvait prévoir des retraits dans l'un ou l'autre des marchés, étant donné que les très grands stocks se trouvant aux mains des exportateurs leur avaient permis de satisfaire une grande partie de la demande sans avoir recours au marché du

disponible, tandis que la compensation des fixations de l'intérieur leur a permis dans une grande mesure de n'avoir pas à recourir à la nécessité d'acheter des contrats en réponse aux « calls » de la filature. On peut attribuer l'affaiblissement de la confiance des haussiers et toutes les liquidations qui ont pesé dernièrement sur le marché au manque de tout signe évident que la diminution récente de l'écart Ashmouni/Américain aux environs de 180 points (le plus petit écart depuis Juillet dernier) avait stimulé les exportations des cotons à soie courte ou que le Giza 7 et les autres variétés à longue soie avaient attiré des ordres aux prix plus bas. Cependant la position technique est maintenant décidément plus saine, et avec une diminution des ventes pour le compte des fixations de prix (le poids desquels avait comme d'habitude augmenté les quelques derniers jours du mois), nous prévoyons que le marché aura un ton plus animé.

DISPONIBLE

Le marché du disponible fut plutôt calme pendant la première semaine de la quinzaine en revue, mais il devint par la suite beaucoup plus animé et dans les deux derniers jours il y a eu un grand chiffre d'affaires. L'intérêt se porte principalement sur l'Ashmouni mais le Giza 7 ainsi que le Sek et le Maarad ont fait l'objet d'une bonne demande.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898 avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

SIÈGE SOCIAL : — LE CAIRE

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

SUCCURSALES EN ÉGYPTÉ ET AU SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashu (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Saïd), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Saïd, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar, (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES — 6 & 7, King William Street, E. C. 4.

REVUE DE MARCHÉ DE GROS

Le 2 décembre 1938.

Les marchés dirigeants demeurent généralement fermes, les prix fluctuant dans un cadre étroit, en rapport avec les mouvements des monnaies.

Notre place demeure calme avec des prix satisfaisants.

FARINES ET BLES

La cote à Chicago clôture à 61 7/8 cents contre 62 5/8. La cote à Liverpool est ferme à 4/5 3/4 contre 4/5.

De fortes ventes ont été provoquées par les nouvelles de pluies tombées dans une grande partie des régions du blé d'hiver. Les marchés étrangers furent généralement faibles. Rotterdam enregistra les plus bas prix de la saison. Les opérateurs à la baisse se basent sur les conditions favorables de la récolte d'Argentine et la faible demande de blé disponible par les meuniers.

La décision du Gouvernement français de ne permettre l'importation dans les colonies françaises que de blé français, fut un facteur déprimant.

Les prix locaux de la farine étrangère demeurent inchangés.

La farine australienne non dédouanée cote Lst. 7.3/9 pour le Brillant Brand. La qualité Charlick City vaut Lst. 7.-/-. Les autres marques valent Lst. 6.15/-.

La marchandise dédouanée cote Lst. 6.15/-, plus des droits de douane de P.T. 1310.

La farine américaine non dédouanée cote Lst. 12.10/- pour le Gold Medal et Lst. 12.12/6 pour le Northern King. La marchandise dédouanée vaut P.T. 176 et 178 respectivement pour les deux qualités.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 21.808 sacs contre 19.320 sacs de la semaine dernière.

Celui de Port-Saïd est de 60.241 sacs de la huitaine précédente.

L'activité de notre marché a été sensiblement réduite par les nombreux jours de fêtes qui se sont intercalés dans la semaine précédente. Ceci n'a pas empêché les vendeurs de se montrer fermes et de maintenir les prix de la semaine grâce à une offre qui a continué à rester très légère. Le retour aux conditions normales trouve ainsi le marché dans une

position très favorable, puisque, en dépit d'une activité des plus restreintes, les cours du blé sont en avance sur ceux d'il y a un mois.

La reprise des affaires et une consommation régulière ne feront que les améliorer, au cas où les envois de l'intérieur resteront aussi légers qu'ils l'ont été jusqu'ici. Il y a tout lieu de s'attendre à cette dernière éventualité, à cause de l'intransigeance des détenteurs de l'intérieur, qui insistent sur des prix très élevés.

Les arrivages de cette semaine se sont élevés à 10.583 ardebs dont 2.108 ardebs de blé Béhéri et 8.475 ardebs de blé Saïdi. Ils ont trouvé facilement acheteurs aux prix suivants pour le blé moyen de 22 1/2 kirats: Hindi Saïdi P.T. 169 l'ardeb de 150 kilos, Baladi Saïdi P.T. 159, Hindi Béhéri P.T. 164 et Baladi Béhéri blanc P.T. 154.

SUCRES

Les marchés du sucre sont toujours fermes. La cote à New-York clôture inchangée à 208 cents. Celle de Londres termine à sh. 5/8 1/4, légère-

ment plus faible par suite de la reprise du sterling.

La hausse du sucre brut et du raffiné a provoqué des couvertures de la spéculation tandis que l'offre était relativement limitée. On croit généralement que le fait d'avoir fixé la date du 12 janvier 1939 pour la prochaine conférence du sucre, indique que les délégués du Conseil International du Sucre sont résolus à prendre des mesures en vue d'améliorer la situation mondiale de ce produit.

Nonobstant l'activité très limitée de cette semaine, notre marché du sucre disponible pour le transit enregistra de nouveaux progrès sur la continuation des achats de la Syrie et de la Palestine qui auraient encore de grands besoins à couvrir. D'autre part, l'offre de marchandise prompt ne fait que se contracter, par suite de la légèreté du stock et les vendeurs deviennent de plus en plus exigeants. Il a fallu payer cette semaine jusqu'à Lst. 6.18/9 la tonne franco Bonded Port-Saïd et la tendance reste nettement haussière.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE	L.E. 200.000
CAPITAL VERSE	L.E. 160.000

Siège Social: Le Caire, 147, Rue Emad el Dine

Téléphones : Direction: Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale: à Alexandrie, 17, Rue Stamboul

Téléphones: Direction: No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements: No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Echéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Egypte et de l'Etranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse. Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

Les cotations de Java ont signalé de la hausse à l'origine. Le chargement décembre-janvier de Lst. 6.16/3 la tonne cif Port-Saïd. Notre place s'est intéressée pour de petites quantités et se montre plutôt réservée aux prix actuels. Il convient, cependant de noter que les achats de sucre Java par le Japon et ceux que les Indes comptent effectuer bientôt pour remplacer leur déficit de cette année, ne sont pas faits pour autoriser l'espoir d'une baisse de ce sucre.

Les affaires ont été très actives dans le marché du sucre égyptien fortement demandé par la consommation. Les prix sont stationnaires à P.T. 240 le sac de 100 kilos pour le granulé raffiné, P.T. 224 le sac de 80 kilos pour le concassé et P.T. 80 la caisse de 25 kilos pour les tablettes.

RIZ

Il n'y a pas eu de changements notables à signaler dans le marché du riz qui ne s'est pas départi de sa tendance ferme. Une bonne demande de riz glacé et cargo pour l'exportation, ainsi que les bons achats de riz mamsouh par la consommation encouragée par les bas prix, ont contribué à maintenir ce sentiment d'optimisme sur notre place.

Les perspectives deviennent meilleures avec la fin du jeûne, car une augmentation de la demande pour la Syrie et la Palestine est à prévoir.

L'offre de la part des rizeries demeure assez limitée, car elles ont déjà pris de grands engagements pour marchandise prompt et livraisons futures. Il faut souvent traiter avec des revendeurs qui ont acheté au début et aux plus bas prix.

En dernier lieu on traite le riz glacé disponible à P.T. 90-91 le sac de 100 kilos et le contrat janvier-mars à P.T. 87. Le riz mamsouh disponible vaut P.T. 83 et le cargo P.T. 78 le sac de 100 kilos. Le riz paddy, qui s'était raffermi jusqu'à P.T. 475 la dariba, a été plus facile cette semaine et vaut maintenant P.T. 460.

Le riz de Rangoon disponible en transit vaut Lst. 8 7/8 la tonne franco Bonded Port-Saïd. La demande pour les îles grecques est presque nulle. Les cotations pour le chargement novembre-décembre sont stationnaires à Lst. 9 la tonne cif Port-Saïd.

SACS VIDES

La demande de sacs en général a subi cette semaine, un certain ralentissement qui n'a pas affecté leurs prix. Nous les retrouvons donc aux mêmes niveaux de la semaine dernière et avec des cotations plus fermes de l'origine, pour quelques qualités, comme on le verra plus loin.

Calcutta demande 84/6d. les 100 sacs cif Suez pour les sacs lbs. 3 qui valent, chez nous, P.T. 4 6/40 le sac dédouané franco Bonded Suez, soit à peu près 20/40 meilleur marché.

Les sacs à oignons sont traités à 46 paras. Les échanges dans cet article sont clairsemés.

Dans les autres spécialités, les lbs. 2 1/2 et les lbs. 3 1/4 sont les plus recherchées en ce moment. En fin de semaine les prix s'établissent comme suit :

Sacs lbs.	Charg.	Disp. P.T.
2 1/4	42/—	2 18/40
2 1/2	51/—	2 39/40
3 1/4	68/—	3 36/40
5	90/—	5 12/40
5 (extra)	97/—	5 28/40

HESSIAN CLOTH

Oz 8 AB 2000 yards Lstg. 14 la balle.

Oz 10 1/2 AB 2000 yards Lstg. 17 la balle.

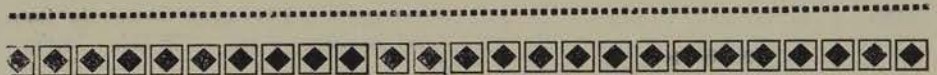
Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Saïd est de 2420 balles contre 2701 balles de la semaine dernière.


POUR L'ECOULEMENT DES PRODUITS EGYPTIENS

Un accord définitif est intervenu entre le ministère du Commerce et de l'Industrie et l'Administration des Douanes égyptiennes pour l'emploi des régions avoisinant les douanes de Suez, de Port-Saïd et d'Alexandrie à la publicité par les expositions permanentes des différentes Chambres de Commerce égyptiennes. Les Autorités égyptiennes tiennent beaucoup à ce genre de publicité, car c'est une propagande pour nos produits et les touristes pourront ainsi de rendre compte, au fur et à mesure, des progrès acquis par notre industrie.

LES DATTES EGYPTIENNES SUR LES MARCHES ALLEMANDS

L'attaché commercial d'Egypte à Berlin a informé le Ministère du Commerce et de l'Industrie de la décision du gouvernement allemand d'ouvrir un crédit de 150.000 marks pour l'importation des dattes d'Egypte. Il a joint à sa note une liste des importateurs auxquels le gouvernement du Reich a permis d'importer ces dattes.





"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie
15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha.

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1937

L.E. 2.854.000

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT



Avis et Convocations

SOCIETE ANONYME DE NETTOYAGE ET PRESSAGE DE COTON

Avis aux Actionnaires

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de Nettoyage et Pressage de Coton, sont informés, que la Quinzième Assemblée Générale Ordinaire, annuelle, des Actionnaires, tenue le vendredi 25 novembre 1938, a fixé le dividende à P.T. 50, par action, pour l'exercice 1937/1938 clos au 31 août 1938.

Un acompte de P.T. 20, par action ayant été payé le 1er mars 1938, le dividende complémentaire de P.T. 30, est payable aux guichets de la Banque d'Athènes, à partir du lundi 28 novembre 1938, contre présentation du Coupon No. 29.

Alexandrie, 26 novembre 1938.

Le Conseil d'Administration.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Lundi 5 décembre 1938

Société Orientale de Publicité. — Ass. Gén. Extr. au Siège de la Société, 9, rue Rolo, Alexandrie, à 11 h. 30 a.m.

Vendredi 23 décembre 1938

The Kafr-el-Zayat Cotton Cy. — Ass. Gén. Extr. au Siège de la Société, à Kharmous, Alexandrie, à 5 h. p.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Lundi 5 décembre 1938

Rosetta & Alexandria Rice Mills Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 164, Promenade de la Reine Nazli, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Vendredi 9 décembre 1938

Pieux Vibro (Egypt). — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société 25, Boulevard Saïd Ier, Alexandrie, à 11 h. 30 a.m.

Vendredi 16 décembre 1938

Egyptian Salt and Soda Cy. Ltd. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 1 rue Fouad Ier, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Lundi 19 décembre 1938

Marconi Radio Telegraph Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, rue Eloui, Radio House, Le Caire, à 11 h. a.m.

Jedi 22 décembre 1938

Anglo-Belgian Cy of Egypt Ltd. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la So-

ciété, 25, rue Aboul Sebaq, Le Caire, à midi.

Vendredi 30 décembre 1938

Sidi Salem Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 10, rue Fouad Ier, Alexandrie.

PROCÈS en COURS

8 DECEMBRE 1938

Land Bank of Egypt. — Déb. dev. la Cour d'Appel (2ème Ch.) sur app de G. Moraitinis et Th. Andrinou du jugement en date du 14 mai 1938 relatif au service des oblig. 4 1/2 en francs français, fixant à P.T. 705 les mille francs.

EN MARGE D'UN COMMUNIQUÉ

UN FLÉAU QU'IL FAUT COMBATTRE

(Suite de la page 5)

C'est pour cette raison, croyons-nous, que le code pénal qui frappe sévèrement les faussaires ou leur complices, indique clairement qu'il ne considère pas comme tombant sous le coup de la loi « ceux qui ayant reçu pour bonnes des pièces de monnaies contrefaites ou altérées, les ont mises en circulation ». Il est vrai que l'on ajoute que « celui qui aura fait usage des dites pièces, après en avoir vérifié les vices sera puni d'une amende... ». Cependant, comment savoir si celui qui écoule une pièce l'a vraiment vérifiée et trouvée fausse?

LE DEVOIR DES AUTORITES

En fait le public est bien à plaindre dans tout cela. On a tort de vouloir rejeter sur lui le devoir de paralyser les mains des faux monnayeurs.

Que ceux qui ne partagent pas notre avis se souviennent de la diversité des frappes des diverses monnaies en circulation, il n'en existe pas moins de sept : aux effigies diverses : celle du Sultan Abdel Hamid, du Sultan Abdel Méguid, du Sultan Hussein, du Sultan Fouad, du Roi Fouad, du Roi Farouk. Citons enfin le No.6 (pièce que le public refuse).

Comment veut on que le public s'y reconnaisse. On lui conseille de com-

12 JANVIER 1938

Cie. Universelle du Canal Maritime de Suez. — Déb. dev. la Cour d'Appel (2ème Ch.) sur appel du Crédit Alexandrin, contre jugement déclarant que le service des obligations devait être fait sur la base de l'or.

14 JANVIER 1938

Soc. Gén. des Sucrieries et de la Raffinerie d'Egypte. — Déb. du Trib. Comm. du Caire sur act. int. par M. Marco J. Harari tend. à faire dire que les parts de fond de ladite Soc. doivent participer aux 45% de toutes activités nouvelles créées par les fonds prélevés sur les bénéf. depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

parer les pièces qu'il reçoit à de bonnes pièces. Mais au point de vue pratique cela entraînerait des pertes de temps extraordinaires, sans compter qu'il ne doit pas être très agréable de porter sur soi continuellement un échantillon des chacunes des pièces existant pour s'en servir d'étalon le cas échéant.

Que l'on se mette bien en tête que l'aide que le public peut apporter aux autorités à ce point de vue est « illusoire ». Il existe un fait naturel que Gresham avait reconnu et érigé en loi : « la mauvaise monnaie chasse la bonne ». Il est impossible d'empêcher cela. La bonne monnaie disparaît de la circulation ou en tous les cas, la mauvaise monnaie y prédomine.

Il n'existe qu'un seul remède à ce mal : le gouvernement doit retirer de la circulation toutes les pièces de frappe ancienne, et les remplacer par de nouvelles pièces conçues de telles façon que la contrefaçon soit rendue extrêmement difficile. La tâche du public en serait énormément facilitée alors. Une telle opération entraînerait des frais. Mais cela en vaut vraiment la peine. Il est du devoir des autorités d'étudier cette question de près, afin de débarrasser l'Egypte d'un véritable fléau qui empoisonne sa vie économique.

Edgar Anzarut.



CROYEZ-VOUS AU PROGRÈS?

Assurément oui, puisque ses manifestations s'imposent à vous chaque jour et dans tous les domaines.

Mais ce n'est pas croire au progrès que d'employer aujourd'hui une lame de rasoir dont le modèle a été créé il y a trois ans ou même cinq de nouvelles marques s'offrent à vous. Elles représentent le dernier mot de l'industrie. Elles mettent à votre portée des avantages que vous ne soupçonnez certainement pas.

Adoptez la plus moderne de ces marques, la plus digne de confiance:

LA LAME CRÉÉE SOUS LE SIGNE DU PROGRÈS
Agent exclusif pour l'Égypte: H. SINGER
3, Haret Zogheb - LE CAIRE - Téléphone 50657